Grand Besançon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 27 Juin 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB, puis de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 4.10, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 8.1, 2.1, 2.2, 2.3.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h25.

Etaient présents : **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 2.1) **Avanne-Aveney** : Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.2), M. Nicolas BODIN, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE (à partir du 1.1.2), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.2), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'au 2.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (jusqu'au 6.3), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.6), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 3.9), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (à partir du 1.1.2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 3.8), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.2), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à partir du 0.6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.2) **Busy** : M. Alain FELICE (à partir du 0.6) **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard CAVIGNET (à partir du 0.6), M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : Jean-François MENESTRIER (à partir du 1.1.6) **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY, M. André AVIS (jusqu'au 8.1) **Franois** : Mme Françoise GILLET, suppléante de M. Claude PREIONI **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 8.1) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 1.1.2), M. Pascal ROUTHIER (jusqu'au 3.5) **Saône** : M. Yoran DELARUE (jusqu'au 2.1) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 7.3) **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Christine WERTHE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSPERRIN **Thise** : M. Alain LORIGUET **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : T. BIZE, P. BONTEMPS, C. CAULET, C. DEVESA (jusqu'au 1.1.1), M. EL-YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 0.6), A. GHEZALI, T. MORTON, D. POISSENOT (à partir du 1.1.2), R. REBRAB, K. ROCHDI (à partir du 3.9), D. SCHAUSS (jusqu'au 1.1.1), R. STHAL, I. SUGNY, G. VAN HELLE (jusqu'au 0.5), C. MAGNIN-FEYSOT, JF. MENESTRIER (jusqu'au 1.1.5), D. HUOT, P. DUCHEZEAU (à partir du 1.1.2), P. BELUCHE, JM. BOUSSET, P. ROUTHIER (à partir du 3.6).

Mandataires : C. DELBENDE, M. LOYAT, F. PRESSE, A. VIGNOT (jusqu'au 1.1.1), M. ZEHAF, L. CROIZIER (jusqu'au 0.6), N. BODIN, C. MICHEL, P. CURIE (à partir du 1.1.2), Y. POUJET, G. VAN HELLE (à partir du 3.9), D. DARD (jusqu'au 1.1.1), C. THIEBAUT, S. WANLIN, B. FALCINELLA (jusqu'au 0.5), G. PACAUD, S. RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.5), F. LOPEZ, C. LIME (à partir du 1.1.2), J. KRIEGER, F. BAILLY, Y. MAURICE (à partir du 3.6).

Délibération n°2019/004786
Rapport n°1.1.2 - Compte administratif 2018

Rapport n°1.1.2

Compte administratif 2018

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président
Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

	Date	Avis
Commission n°1	27/05/2019	favorable
Bureau	14/06/2019	Favorable
Conseil de Communauté	27/06/2019	

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :
Le vote du Compte administratif 2018 (CA 2018) permet de clôturer les comptes de l'année 2018.
Il doit avoir lieu avant le 30 juin de l'exercice suivant, après approbation du compte de gestion du comptable. Le Compte administratif donne une photographie exhaustive des réalisations budgétaires. Il mesure l'ensemble des moyens mobilisés pour réaliser les politiques et les projets communautaires. Il permet également de comparer les prévisions aux réalisations et d'apprécier la situation financière du Grand Besançon.
En 2018, le budget réel global consolidé du Grand Besançon s'est traduit par une réalisation de **233,3 M€ en dépenses** et de **264,3 M€ en recettes**, hors subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Le rapport de présentation du compte administratif 2018 est composé comme suit :

- la 1ère partie présente la situation budgétaire et financière du Grand Besançon et actualise la rétrospective,
- la 2ème partie présente les principaux chiffres du compte administratif consolidé et les réalisations 2018,
- la 3ème partie décrit précisément les résultats financiers pour chacun des budgets (budget principal et budgets annexes Transports, Déchets, CRR, Zone du Noret, Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest , Aménagement des Autres ZAE, Eau et Assainissement).

En annexe :

- la présentation par chapitre budgétaire,
- la présentation des ratios financiers du budget principal,
- l'échéancier des garanties d'emprunts accordées par la CAGB,
- la note de présentation.

La présentation du Compte administratif marque la clôture de l'exercice écoulé.

Son adoption, après celle du compte de gestion du comptable, doit intervenir avant le 30 juin de l'exercice suivant. Il s'accompagne, lors du présent Conseil, de la reprise et de l'affectation des résultats de 2018, en décision modificative (hors AIBO repris par anticipation au BP 2019).

Le Compte administratif constitue un récapitulatif complet des dépenses et des recettes réalisées, rapportées aux prévisions budgétaires de l'exercice.

Son examen donne ainsi l'occasion de revenir sur l'action menée au cours de l'année, notamment au travers des principales réalisations de la Collectivité, et de porter un regard attentif sur l'évolution de la situation budgétaire et financière de l'Agglomération au regard du cadrage pluriannuel de la prospective.

Pour le Grand Besançon, l'année 2018 a marqué un véritable élan dans la construction communautaire et dans la consolidation, tant de son identité que de son avenir commun.

C'est en effet indéniablement une étape cruciale qui a été franchie en 2018 avec le transfert des compétences eau, assainissement et gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GéMAPI). À ces transferts s'ajoute la poursuite des mutualisations.

2018 a également permis de préparer l'avenir, autour d'un objectif : celui de la mise en œuvre du projet de territoire, qui matérialise la communauté de destin et de valeurs, qui se traduit par une vision partagée et par des projets concrets pour l'avenir de notre structure intercommunale.

Ces projets ont d'ailleurs connu dès 2018 une accélération forte, avec notamment la construction du projet outdoor, le lancement du projet de Grande Bibliothèque, la contractualisation avec la Région et l'élaboration du vaste programme universitaire partenarial, le démarrage des travaux de la salle d'escalade, le renforcement des coopérations, avec le Pôle métropolitain et à l'international, notamment avec la Suisse.
Sans négliger dans le même temps ce qui constitue le cœur de compétences de l'Agglomération : le développement durable et la transition écologique et énergétique, les mobilités, le développement économique et numérique, la politique touristique et culturelle, la qualité de la vie, l'aide aux communes...

L'année a également permis de finaliser la nouvelle Charte de Gouvernance, et de mener parallèlement le travail préalable au passage en Communauté Urbaine, qui a été adopté à l'unanimité des votants en 2019, et le transfert de compétences nécessaires à cette transformation.

Au niveau national, l'année s'est inscrite dans un contexte toujours contraint pour les collectivités locales, dans le cadre d'un nouveau dispositif, de contractualisation avec l'Etat, pour la limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement, à 1,2% par an. En contrepartie, il a été mis fin à la ponction pour le redressement des finances publiques, en vigueur depuis 2015 et qui avait grevé les recettes de la CAGB de 12 M€ cumulés de 2014 à 2017.
Ce cadre, l'Agglomération l'a accepté, malgré la difficulté de l'objectif, et malgré sa perfectibilité et ses incertitudes, dans un contexte de montée en charge de l'intercommunalité. Car la maîtrise du fonctionnement, au service de la pérennité de nos actions et du renforcement de l'investissement n'est pas une nouveauté pour la CAGB : elle fait partie intégrante de sa prospective depuis de nombreuses années.

Et au final, l'objectif est tenu pour 2018.

Une fois de plus, le Compte administratif 2018 confirme le respect de la stratégie budgétaire de l'Agglomération tout autant que sa situation financière saine et sécurisée, qui lui permet aujourd'hui de conserver son dynamisme et de poser les jalons pour les années à venir.

Rares peut-être seront les années qui montreront, autant que 2018, comment la conjugaison de l'ambition, de la détermination, de la responsabilité, alliée au dialogue et au respect, peuvent transformer un territoire. Car c'est sans doute en 2018 que le territoire est véritablement devenu métropolitain, avant même d'en porter le nom.

Partie 1 – Des investissements soutenus grâce à une gestion responsable sur le long terme

I – Des résultats conformes à la stratégie budgétaire et des engagements tenus

• Rappel de la stratégie budgétaire de la CAGB

La stratégie budgétaire de la CAGB s'appuie **sur trois axes** pour une gestion financière maîtrisée permettant la réalisation de notre projet.

- ✓ **L'affirmation d'un projet pour le développement** économique, universitaire, touristique du territoire, pour la qualité de vie de ses habitants, et la déclinaison concrète de la solidarité communautaire au quotidien.
- ✓ **La volonté d'un investissement dynamique et ambitieux,** permettant la réalisation d'opérations structurantes pour l'aménagement urbain et périurbain, pour le dynamisme, l'attractivité et l'emploi.

La prospective du Grand Besançon est construite sur la base **d'un investissement « lissé » de 15 M€ par an sur le budget principal, majoré par un fléchage intégral sur l'investissement des excédents ponctuels antérieurs**, de l'ordre de 23 M€ fin 2018 (ces excédents étant dus, non au fonctionnement dont la trajectoire est conforme à la prospective, mais aux délais de mise en œuvre des grands projets du PPIF) et du **bénéfice de subventions d'équipement,** signe de la capacité du Grand Besançon à mobiliser ses partenaires.
Cette logique permet à la CAGB de mettre en œuvre un véritable effort en matière d'investissement.

- ✓ **La préservation des équilibres financiers de long terme,** encadrés par des indicateurs financiers.

La Communauté d'Agglomération s'est dotée, en la matière, de deux points de repères :

- une épargne de gestion (solde entre les recettes de fonctionnement et les charges hors intérêts permettant de payer l'annuité de la dette ou d'autofinancer les investissements) qui doit se situer aux alentours de 14 M€ sur le long terme ;

- une épargne nette (correspondant à l'épargne de gestion diminuée de l'annuité de la dette, soit l'épargne restante après acquittement des engagements pris en matière de dette) dont le seuil minimal sur le long terme ne saurait être inférieur à 8 M€ afin de garantir le financement des investissements récurrents.

Pour atteindre cet objectif de préservation des équilibres financiers sur le long terme, plusieurs leviers complémentaires sont actionnés :

- **La maîtrise du fonctionnement**, par des efforts de gestion sur l'ensemble des postes.
- **La maîtrise de l'endettement** : si la dette n'est pas néfaste en tant que telle, elle a un impact direct, pour la partie intérêts, sur le fonctionnement, d'autant plus pour une collectivité comme la CAGB qui n'a pas de stock de dette, ce qui tend à pénaliser sur le long terme tant la capacité à rendre du service public que le niveau d'épargne et donc l'investissement. Il convient donc de dégager les moyens en fonctionnement pour conserver un niveau d'épargne suffisant.
- **Un recours en complément à la fiscalité**, de 2015 à 2018, dans le cadre d'un plan de marche fiscal gradué, modéré et non majoré, malgré l'ampleur des pertes de recettes : cela a été nécessaire, dans un contexte de forte baisse des dotations de l'Etat de 2014 à 2017, avec plus de 12 M€ de perte de recettes cumulée.

Le nouveau cadre des relations entre l'Etat et les collectivités mis en place à partir de 2018 n'a pas remis en cause la trajectoire de la CAGB, qui s'est tenue tant à son projet qu'à sa prospective.

• Des résultats 2018 conformes à la prospective

Le Grand Besançon continue à présenter en 2018 **une situation financière saine** au regard des soldes d'épargne du budget principal. Il dispose en effet d'un niveau d'autofinancement satisfaisant qui constitue une garantie de sa capacité à **assumer les investissements prévus à son PPIF.**
L'analyse des soldes d'épargne porte sur le budget principal uniquement car celui-ci est garant de l'équilibre des budgets annexes transports, CRR et des zones d'activités via les subventions d'équilibre versées. Pour rappel, les budgets annexes Déchets, Eau et Assainissement sont totalement autonomes.

Fin 2018, **l'épargne brute représente 20,7 M€ et l'épargne nette s'élève à 19,7 M€, soit un niveau supérieur à celui de 2017**, respectivement + 3 M€ et + 2,9 M€, ce qui témoigne d'une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement.

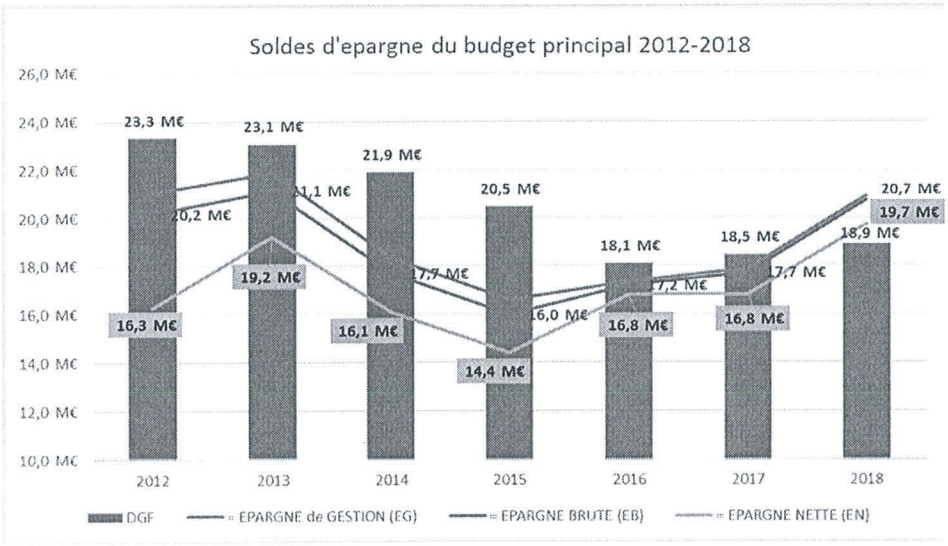

Après une baisse importante des niveaux d'épargne en 2014 et 2015, sous l'impact des baisses de dotations, la situation a été stabilisée en 2016 et 2017.

L'année 2018 marque pour sa part une consolidation des niveaux d'épargne dans un contexte de légère reprise des recettes de dotations.

Cette solidité des niveaux d'épargne est essentielle : c'est la condition de la réalisation du programme d'investissement prévu pour les années à venir, et dont le déploiement est en cours, avec, **en 2018, plus de 21 M€ de dépenses d'investissement sur le seul budget principal**.
C'est le plus haut niveau d'investissement réalisé sur 10 ans, même si la montée en charge de l'investissement est en tout état de cause forcément progressive, en fonction de la montée en phase opérationnelle des projets. Même retraité de l'acquisition de La City (5,8 M€), qui est ponctuelle, le niveau d'investissement 2018 reste supérieur à la moyenne des 10 dernières années et depuis 2014.

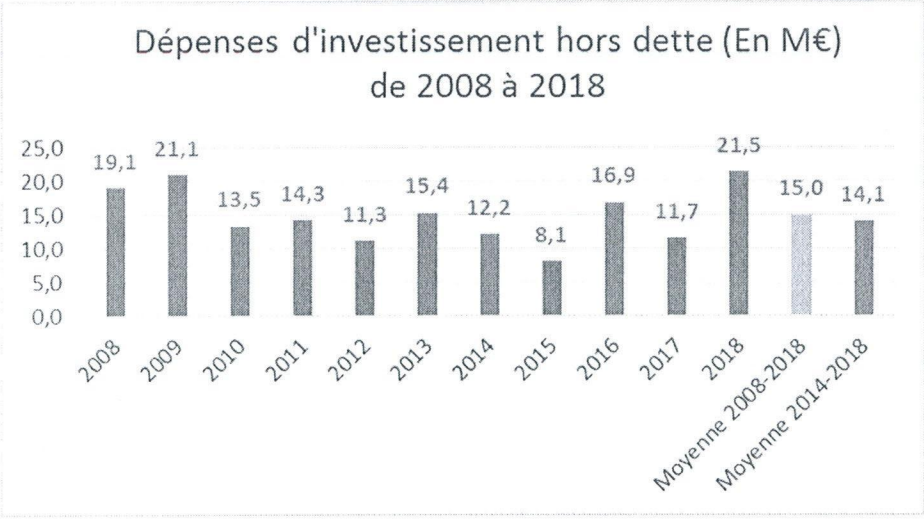

L'épargne nette constitue la principale source d'autofinancement de l'investissement, après remboursement du capital de la dette. Dès lors, la maîtrise de l'endettement constitue un levier direct pour la déclinaison du PPIF de la CAGB et la tenue des objectifs en fonctionnement.

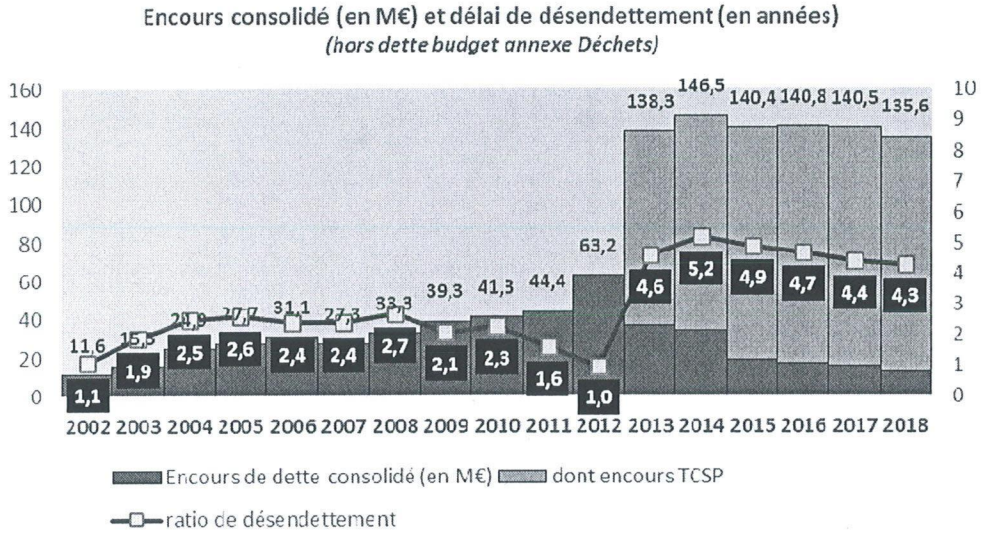

L'encours de dette consolidé enregistre à fin 2018 **une baisse de 4,9 M€ par rapport à 2017, après une quasi-stabilité sur l'exercice budgétaire précédent (- 0,3 M€).**
A noter que les budgets SPIC (Déchets, Eau et Assainissement) s'équilibrent de façon autonome, y compris en matière de gestion de la dette et ne figurent donc logiquement pas dans le présent graphique.

Cette baisse de l'encours de dette en 2018, conjuguée à un contexte de taux d'intérêt faible, permet de **stabiliser l'annuité de la dette** et de réduire le ratio de désendettement.
Ainsi, la **capacité de désendettement** (qui correspond au nombre d'années que mettrait la CAGB à rembourser sa dette en y consacrant toute son épargne brute) se situe-t-elle à **4,3 ans en 2018**, attestant d'un bon niveau de sécurité financière. Elle témoigne par ailleurs de la préservation de la capacité de la Communauté d'Agglomération à emprunter progressivement, en fonction de la montée en charge des opérations d'investissement programmées.

Partie 2 – Les grands équilibres du compte administratif 2018

I - Les dépenses et recettes consolidées du CA 2018 tous budgets

Le CA 2018 consolidé réel (investissement et fonctionnement) s'établit à :

- **264 323 935 € en recettes**, correspondant à un taux de réalisation de **99,3%,**
- **233 346 943 € en dépenses**, hors subventions d'équilibre aux budgets annexes (*), correspondant à un taux de réalisation de **81,1 %**.

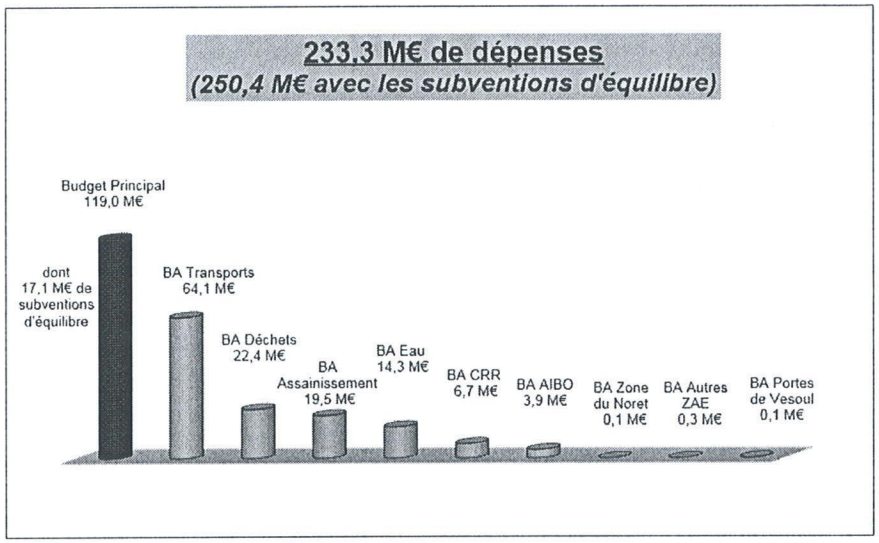

(*) Cette neutralisation des subventions d'équilibre permet d'éviter de les comptabiliser deux fois (en dépense pour le budget principal et en recette pour les budgets annexes).

A/ Les dépenses consolidées (233,3 M€ hors subventions d'équilibre aux budgets annexes)

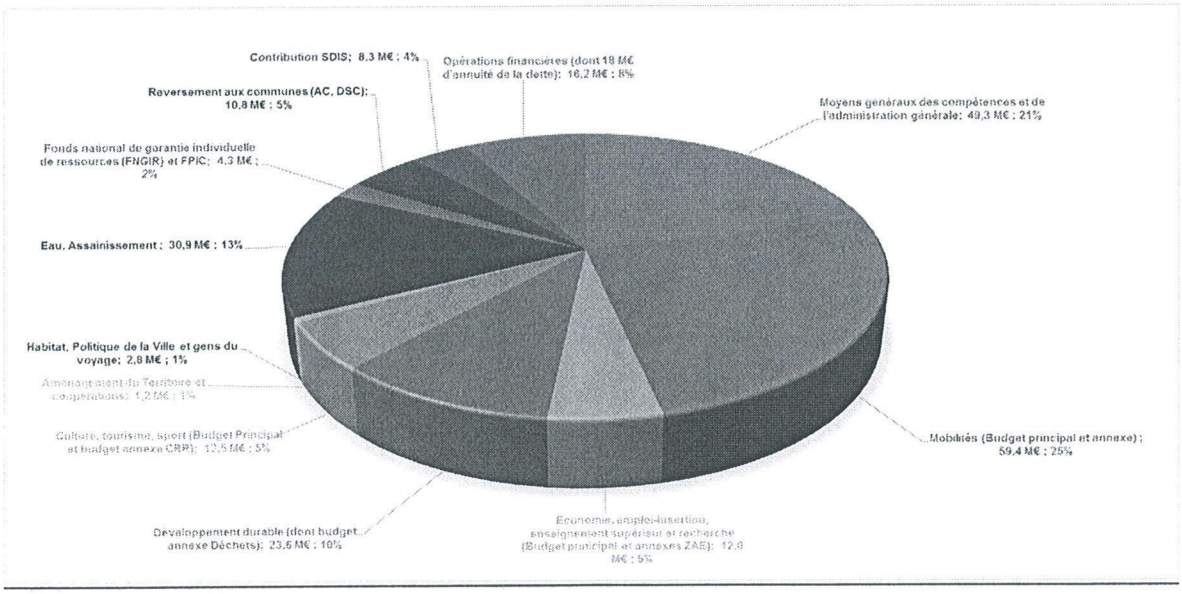

En 2018, la CAGB a intégré 2 nouveaux budgets annexes : Eau et Assainissement, ainsi que la compétence eaux pluviales sur le budget principal.

Les dépenses d'investissement consolidées représentent **54,7 M€** en 2018 dont 13,4 M€ de remboursement du capital de la dette et 0,5 M€ de reprise des déficits d'investissement des budgets eau et assainissement transférés.

En 2018, tous budgets confondus, le Grand Besançon a investi pour ses projets 40,8 M€, portant à 633 M€ le montant des investissements réalisés depuis 2001, soit directement, soit indirectement au travers de subventions d'équipements versées, représentant une moyenne de 35,2 M€ / an.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent pour leur part à **178,6 M€** (hors subventions d'équilibre). Elles sont composées principalement des charges des compétences (107,5 M€), des charges de personnel (51,2 M€), du reversement aux Communes (10,8 M€), du FNGIR et du FPIC (4,3 M€), et des intérêts de la dette (4,7 M€).

Une présentation détaillée des dépenses par budget se situe en partie 3 du présent rapport.

B/ Les recettes consolidées (264,3 M€)

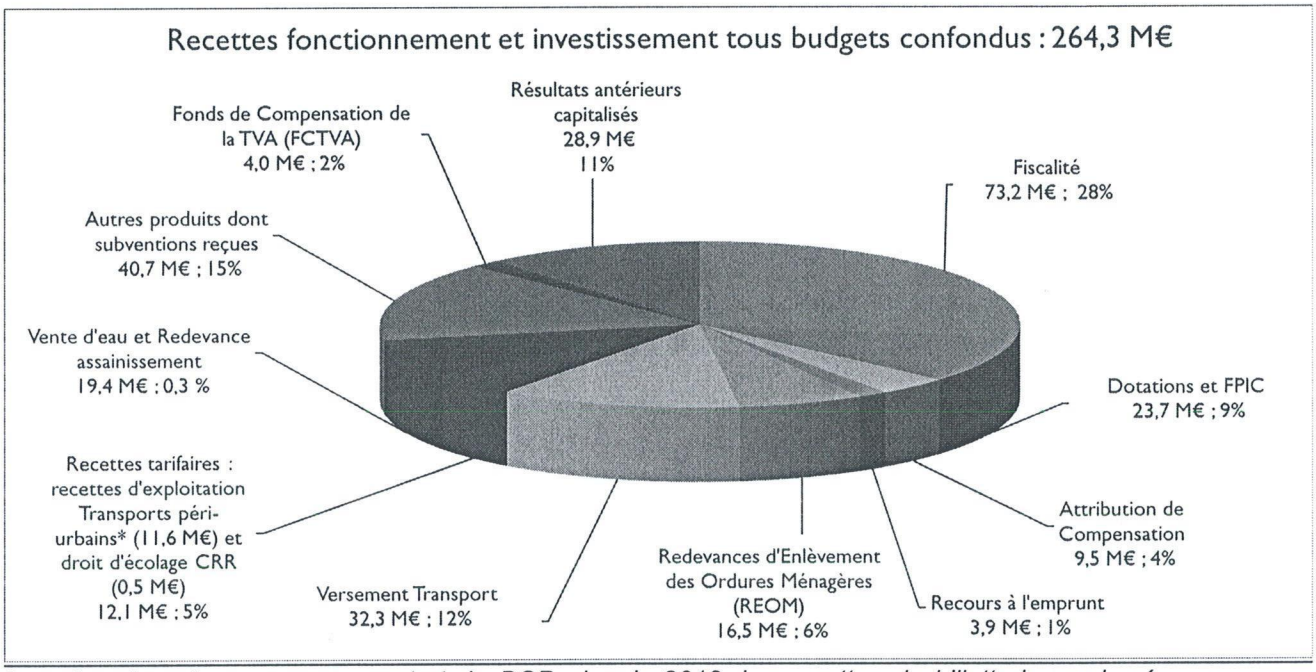

** conformément au nouveau contrat de DSP, depuis 2018, les recettes de billetterie sur le réseau urbain ne sont plus conservées par le délégataire.*

En 2018, les recettes consolidées se sont élevées à 264,3 M€ contre 254,8 M€ en 2017.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 225,1 M€ hors subvention d'équilibre pour les budgets annexes Transports et CRR (171,3 M€ en 2017), cette hausse intégrant le transfert des compétences eau et assainissement (19,4 M€ pour la vente d'eau et la redevance assainissement), par des mutualisations qui génèrent des refacturations de personnel mis à disposition (4,4 M€) et par des recettes d'AC (9,3 M€), ainsi que la modification de la DSP Transports.

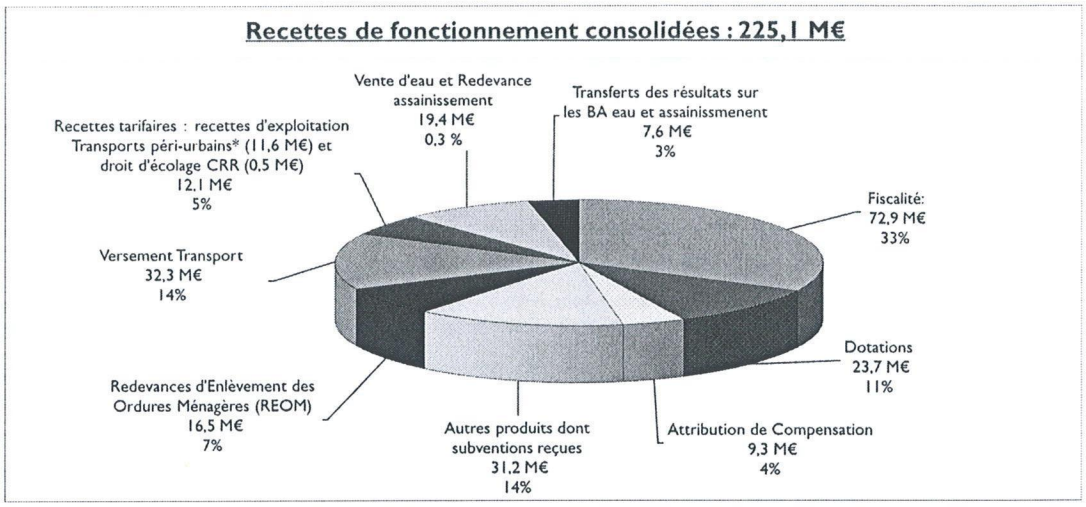

Quant aux recettes d'investissement, celles-ci ont atteint 39,2 M€. Elles se composent principalement des résultats antérieurs (21,3 M€), d'un emprunt de 2 M€ sur le budget annexe Transports, de deux prêts pour un total de 1,9 M€ pour le budget Assainissement, des produits et subventions reçus à hauteur de 9,8 M€ et du FCTVA pour 4 M€ (dont 2,5 M€ sur le budget annexe transports).

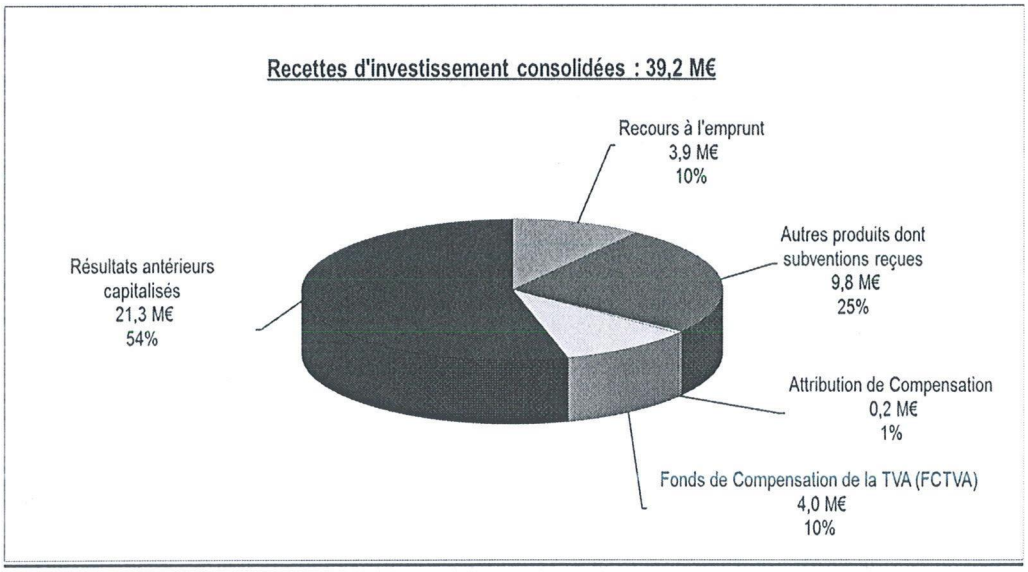

II. Les principales réalisations de 2018

2018 marque une nouvelle étape dans la mutation et le développement du territoire du Grand Besançon avec notamment de nouveaux transferts de compétences et avec la concrétisation et la formalisation du projet de territoire. Ce projet créé autour de 4 orientations constitue la ligne directrice permettant de répondre aux enjeux, actuels et à venir, du territoire.

Le Compte administratif 2018 permet de mettre en exergue les principales réalisations effectuées dans ce cadre, et fait la preuve du renforcement progressif de l'intercommunalité, au bénéfice des Grands Bisontins comme des communes qui composent le territoire.
Ce renforcement répond pleinement aux orientations du projet de territoire, **de développement des alliances, de la cohésion, de l'effervescence du territoire et d'anticipation des transitions.**

Indéniablement, **la réflexion sur le passage en Communauté Urbaine en 2019 a participé de ces 4 axes,** pour une intercommunalité qui sait évoluer, anticiper, pour mieux se tourner vers l'avenir et continuer à se positionner avec détermination et ambition dans le paysage local, national et international, et renforcer ses partenariats.

A/ Les alliances

Un des axes majeurs est bien sûr le domaine de l'**enseignement supérieur et de la recherche.** Après l'ouverture du siège de la **Communauté d'Université Bourgogne Franche-Comté** pour lequel la CAGB a versé 118 K€ de subvention en 2018, le siège régional du **CROUS** est entré en phase opérationnelle : l'Agglomération a agi en partenariat étroit avec la Ville de Besançon et à parité financière avec un acompte de 313 K€ versé en 2018.

Au-delà de ces opérations essentielles, l'année 2018 a été consacrée à poser les bases de l'ambitieux programme de réhabilitation des campus, et notamment **celui de La Bouloie et de Saint-Jacques Arsenal,** avec la Grande Bibliothèque qui va trouver son engagement effectif avant 2020 : c'est un des axes de la contractualisation signée avec la Région et c'est un **projet partenarial** extrêmement fort, piloté par la CAGB, qui fait la preuve de l'effet levier indispensable des alliances. Cet engagement fort au service de l'Enseignement supérieur a constitué **une priorité dans le cadre du PPIF** de la CAGB (nécessitant notamment de différer l'équipement aqualudique).

Parallèlement, le Grand Besançon poursuit sa politique active dans ce domaine, avec 416 K€ consacrés en 2018 aux **bourses de doctorants**, à l'**Institut Supérieur des Beaux-Arts** et à des soutiens à des actions en faveur de la **recherche et de l'innovation dans le domaine économique**. Le nouvel **incubateur** de Franche-Comté a été soutenu quant à lui à hauteur de 75 K€.

L'innovation est à l'honneur en 2018 notamment avec la poursuite **du projet Bio-innovation** qui constituera un pôle de référence dans le domaine de la santé et de la médecine du futur : l'Agglomération a versé 673 K€ en 2018. Après le succès de la première édition du Hacking Health, le 2ème marathon de l'innovation s'est à nouveau déroulé à Besançon sur le site de Saint Jacques.

Le Grand Besançon y a contribué à hauteur de 15 K€ en fonctionnement. Un des projets important pour **l'innovation, et sa diffusion**, est également le FabLab, laboratoire de fabrication permettant de favoriser l'entreprenariat, pour lequel 16 K€ ont été affectés en 2018.

Les axes de coopération ont été consolidés notamment avec la contribution versée au **pôle métropolitain Centre Franche-Comté** d'un montant de 37 K€ en 2018 mais également avec nos **partenaires suisses et allemands**.

L'Agglomération a consacré en 2018 près de 850 K€ en fonctionnement pour la **compétence Tourisme**, avec notamment le partenariat avec l'Office du Tourisme (598 K€), le camping de Chalezeule (2,4 K€), la gestion du plan d'eau d'Osselle (42 K€), des ports fluviaux d'agglomération (160 K€) et des circuits pédestres (36 K€).

En matière d'investissement, l'Agglomération s'est engagée avec détermination dans **un schéma d'équipements sportifs et de loisirs** avec notamment la construction de la salle d'escalade (604 K€) qui sera inaugurée en 2019. Cela fait pleinement écho au renforcement de la thématique « Outdoor » qui a été élaborée et définie en 2018, pour trouver sa pleine concrétisation cette année, avec Grandes Heures Nature.

L'Agglomération poursuit ainsi dans ce cadre la mise en œuvre progressive de son schéma aquatique, avec notamment, en investissement cette fois, la rénovation du plan d'eau d'Osselle (86 K€), en complémentarité avec la restructuration de la piscine de Chalezeule qui sera menée en partenariat avec la Ville de Besançon et pour laquelle la CAGB s'engage à hauteur de 1,2 M€ dont 600 K€ ont déjà été versés en 2018.
La CAGB a maintenu par ailleurs son action en matière de tourisme fluvial avec des travaux pour 318 K€ en 2018 sur le port fluvial (la Capitainerie et les quais). L'aménagement de circuits pédestres et VTT, dans une logique de sport-environnement, a été poursuivi pour 31 K€ et le dispositif d'accueil pour les cars de tourisme à Chamars a été réalisé pour 83 K€.

B/ La cohésion

Au travers de l'aide aux communes, le Grand Besançon favorise le développement et le partage de moyens et d'expertise. **C'est un outil essentiel de solidarité, d'équité territoriale et d'harmonisation.**
Le déploiement du service Aide aux communes, en parallèle avec le dispositif d'autorisation de droits des sols a été poursuivi. En 2018, ce ne sont pas moins de 54 communes (contre 50 communes en 2017), représentant 83% de la population, qui adhèrent au niveau 2B et 14 communes qui adhérent au niveau 2A (contre 11 communes en 2017), preuve de l'utilité et de la plus-value apportée par l'aide aux communes. Pour 2018, 79 K€ ont été réalisés sur ce programme dont 67 K€ correspondant à la participation à l'Ad@t et le solde (12 K€) concernant la formation des agents au logiciel de prospective destiné à apporter une aide aux communes membres dans la réalisation de leur prospective budgétaire.

L'Agglomération a poursuivi en 2018 son action dans le cadre de ses **fonds de soutien aux projets des communes.** On peut notamment citer **le fonds centre village (267 K€), le fonds isolation (90,5 K€),** ou encore les dispositifs d'accompagnement en matière d'équipement instrumental pour l'enseignement musical (47 K€), et le soutien aux musiques actuelles (28 K€).

La compétence PLU intercommunal reprise par l'Agglomération en 2017 constitue également un enjeu de cohésion et d'aménagement concerté, en lien avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) : 60 K€ ont été réalisés en investissement afin de permettre son déploiement progressif, lien avec les PLU existants ou en cours auxquels s'ajoutent 44 K€ de réalisation au titre de la topographie du territoire. Les contributions au SMSCOT et à l'AudaB se sont élevées respectivement à 329 K€ et 418 K€ en fonctionnement.

Le dispositif **Ordiclasse**, pour lequel l'Agglomération a consacré 71 K€ en investissement en 2018 (complétés de moyens humains importants) a permis une meilleure adéquation des moyens mis à disposition des écoles aux besoins actuels, notamment en matière de numérique.

Parallèlement, le Grand Besançon s'est impliqué dans la **création et l'animation d'espaces de travail partagés**, avec les Industries Créatives et Culturelles à Battant (75,2 K€ pour l'animation et la gestion du lieu et 24,7 K€ pour la fin des travaux d'aménagement) et la plateforme éco-innovation dans le bâtiment Le Signal (111,5 K€).

Dans le cadre de la politique **en faveur de l'Habitat, autre outil d'aménagement cohérent et durable du territoire**, la CAGB a consacré en 2018, notamment au titre de la **déclinaison du Plan Local d'Habitat, près de 104 K€** en fonctionnement et **1,7 M€** en investissement. Il convient d'y ajouter la préfiguration des Nouveaux Programmes de Rénovation Urbaine, pour lesquels l'Agglomération a réalisé **166 K€** en 2018, et qui ont été marqués par un premier signe fort : la déconstruction du premier bâtiment des 408 à La Grette.
274 K€ de subventions ont été versées au titre de la politique de la ville en faveur notamment des associations, en lien avec la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Parallèlement, l'Agglomération a consacré 465 K€ (en fonctionnement et investissement) aux aires d'accueil des gens du voyage.

C/ Les transitions

L'Agglomération se positionne clairement dans la préparation et l'anticipation des transitions, qu'elles soient économiques, d'enseignement supérieur (nous l'avons vu), écologiques, énergétiques, climatiques, sociales, alimentaires... C'est un enjeu d'avenir.

Ainsi, dans le domaine économique, la CAGB a poursuivi l'aménagement de ses sites emblématiques notamment **la « Nouvelle Ere »** et son bâtiment **Le Signal** (831,9 K€ en 2018 en investissement et fonctionnement), **les Marnières** (510,1 K€), **la pépinière de Palente** (344,3 K€ fonctionnement et investissement), ou encore **TEMIS 1** (727,8 K€ dont 149,4 K€ de contributions au SM PSI auxquels se sont ajoutés des travaux de rénovation de la Maison des Microtechniques pour 246 K€), **et TEMIS 2** (1,4 M€ de participation en 2018). Ce fut aussi le cas sur l'ensemble des zones d'activités économiques pour lesquels les budgets annexes dédiés à l'aménagement et la commercialisation des zones reprises au 1er janvier 2017 et en cours, se sont montés en 2018 à 4,4 M€ (Noret, Portes de Vesoul, AIBO, autres ZAE).

En matière de mobilité durable, l'année 2018 a été très riche, avec notamment l'achèvement de la Voie en Site Propre par le **doublement du Pont de la Gibelotte** (3 M€ de travaux 2018) et bien évidemment le démarrage de la **nouvelle Délégation de Service Public Transports,** qui engendre une modification de la structuration du budget annexe, la CAGB percevant désormais directement les recettes de billetterie (11,6 M€ en 2018). Le Grand Besançon poursuit son engagement en faveur de la multimodalité, par le **développement des pistes cyclables** dont le programme s'est accéléré en 2018 : un montant de **1,5 M€ a été investi en 2018** pour notamment les liaisons Saône/Gare de Saône, Prés-de-Vaux/Chalezeule, mais également pour de nouveaux programmes (par exemple les liaisons de Novillars à Roche-lez-Beaupré et de Champvans à Champagney).
L'extinction partielle de l'éclairage public de la rocade Nord-Ouest et le remplacement de lanternes sur les bretelles ont nécessité 188 K€ de dépenses. Enfin, le Grand Besançon a contribué à l'entretien et aux réparations des voiries d'intérêt communautaire pour 287 K€.

L'Agglomération joue par ailleurs un rôle fort, à la fois **d'incitation et d'exemplarité, en matière de transition énergétique et environnementale**, dans de multiples domaines : la **gestion des déchets** bien sûr (c'est le troisième budget en montant de la CAGB, de près de 22,4 M€ en 2018), mais également avec les nouvelles **compétences : GéMAPI,** qui conjugue préservation du patrimoine naturel et des populations**, avec des dépenses 2018 s'élevant à 173,5 K€ hors reports (47,3 K€ en investissement et 126,2 K€ en fonctionnement).**
Et bien sûr les compétences Eau et Assainissement, dont les dépenses sur les budgets annexes se sont montées à près de **33,8 M€** en 2018**. Notons également que la CAGB a consacré 3,9 M€ sur son budget principal au titre des eaux pluviales, nouvelle compétence transférée à partir du 1er janvier 2018 (pour une attribution de compensation totale de 1,7 M€ en fonctionnement et investissement).**

L'Agglomération s'implique par ailleurs étroitement, dans le cadre du Plan Climat Energie Territoire, par exemple dans la **valorisation des circuits courts**, au travers notamment de la pépinière maraîchère pour laquelle 45 K€ ont été consommés en 2018, ainsi que dans les problématiques de **qualité de l'air (subvention de 190 K€ à l'ATMO), de l'agriculture urbaine** (pour 47 K€ en 2018), **de la préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité** (34,7 K€ en 2018).

D/ L'effervescence

C'est un levier tant d'attractivité et de visibilité que de qualité de vie.

La **maturation du projet Grandes Heures Natures et le développement de la thématique « Outdoor » ont constitué un axe déterminant pour 2018 :** 59,6 K€ ont permis ainsi de préparer l'évènement prévu pour juin 2019 et le développement de cette marque fédératrice à l'échelle communautaire.

Par ailleurs, 2018 a vu la **troisième édition du Salon du Livre**, qui, en peu de temps a su s'imposer comme un évènement populaire et mobilisateur, pour lequel le Grand Besançon a consacré 335 K€ en fonctionnement et perçu 63 K€ de recettes de mécénat et de ses partenaires. Autre évènement constituants du socle et de l'identité communautaire, on peut notamment citer les **Mardis des Rives** (44 K€) qui permettent de valoriser le lien créé par le Doubs.

Au titre de sa compétence culture, le Grand Besançon accompagne les structures œuvrant dans le domaine de l'enseignement musical et a versé en 2018 47K€ de subvention au titre du **fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique.** Une contribution à hauteur de 83K€ pour le projet de restauration, de mise en valeur et de mise en sécurité du **patrimoine fortifié par Vauban** à Besançon a également été réalisée. La participation financière de la CAGB s'élève à 10% du montant HT du programme global de restauration soit 500 K€ échelonnés sur 6 ans de 2017 à 2022.
La participation au **Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises** a été renouvelée en 2018 à hauteur de 31K€ en investissement et de 360 K€ en fonctionnement. Une augmentation de 20 K€/an à partir de 2018de la participation en fonctionnement a été décidée. Le Grand Besançon a accordé son soutien à la Ville de Besançon pour son projet Biospace à la **Citadelle** et a versé le solde en 2018 soit 40 K€. En fonctionnement, le Grand Besançon soutient la Citadelle au travers une subvention de 50 K€ en 2018.

Le **soutien au sport de haut niveau**, constitue également un des facteurs de visibilité et d'animation. En 2018, 90 K€ de subventions ont été versées à ce titre à plusieurs associations sportives (ESBF, ESBM-GBDH...). Une subvention pour l'aide à l'investissement sportif a été attribuée à la Ville de Besançon pour 37,5 K€ concernant la réalisation d'un équipement pour les sports et cultures urbaines (skate park indoor).

Le **Conservatoire à Rayonnement Régional**, dont la réalisation du budget annexe s'élève en 2018 à **6,7 M€,** constitue également un moteur de l'animation, de l'émergence et du développement de la politique de spectacle vivant, et participe à la structuration du **réseau d'enseignement musical**, à laquelle l'Agglomération a consacré par ailleurs 353,5 K€ en 2018.

Enfin, l'Agglomération s'est investie, en lien étroit avec la Ville, dans le contrat et la définition du plan d'actions **Cœur de Ville**, pour la **dynamisation du commerce, l'embellissement et l'accessibilité du Centre-Ville de Besançon et de son attractivité touristique**.

Enfin, **l'acquisition par la CAGB d'espaces supplémentaires à la City en 2018 pour 5,8 M€** lui permet, outre une économie sur le fonctionnement à partir de 2019 (d'autant plus importante dans un contexte de contractualisation avec l'Etat), de **matérialiser son ancrage dans le paysage territorial et de consolider encore son positionnement et ses complémentarités,** également visible dans la participation à la reconstruction en cours du Centre Technique.

Partie 3 - Le Compte administratif 2018 détaillé par budget

I. Le Compte administratif du budget principal

A/ Fonctionnement du budget principal

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT* Budget Principal	Compte Administratif 2017	Budget 2018	Compte Administratif 2018	% de réalisation du CA 2018	% d'évolution CA 2018/ CA 2017
Charges des compétences et de l'administration générale	27 177 035	30 524 091	29 002 424	95,0%	6,7%
charges des compétences hors transferts de compétence et opérations nouvelles		*28 268 004*	*26 925 169*	*95,2%*	*-0,9%*
Charges de personnel **	33 937 081	35 894 074	35 104 455	97,8%	3,4%
Subvention d'équilibre Budget annexe Transports	11 606 829	13 815 748	11 606 829	84,0%	0,0%
Subvention d'équilibre Budget annexe CRR	5 445 000	5 700 476	5 476 252	96,1%	0,6%
Subvention d'équilibre Budget annexe Zone du Noret	-	133 330	-	0,0%	-
Subvention d'équilibre Budget annexe Autres ZAE	-	117 249	-	0,0%	-
Sous-total compétences	**78 165 944**	**86 184 969**	**81 189 960**	94,2%	**3,9%**
Attribution de compensation (AC)	7 343 094	6 857 686	6 857 686	100,0%	-6,6%
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	3 884 884	4 044 293	3 945 868	97,6%	1,6%
Sous-total reversements aux communes	**11 227 978**	**10 901 979**	**10 803 554**	99,1%	**-3,8%**
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	4 305 336	4 305 337	4 305 337	100,0%	0,0%
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) dépenses	39 591	28 393	28 393	100,0%	-28,3%
Prélèvement au titre du plafonnement TP en fonction de la valeur ajoutée (ticket modérateur) et reversements fiscalité	12 323	15 000	3 337	22,2%	-72,9%
Remboursement des intérêts de la dette	158 635	185 295	177 539	95,8%	11,9%
Autre frais financiers (indemnités remboursement anticipé et ligne de trésorerie)	-	100 000	-	0,0%	-
Autres dépenses de fonctionnement (régularisations, créances irrécouvrables...)	17 979	173 000	45 617	26,4%	153,7%
Dépenses imprévues	-	212 731	-	0,0%	-
Sous-total opérations financières	**4 533 864**	**5 019 756**	**4 560 224**	90,8%	**0,6%**
Epargne brute	17 724 230	36 548 429	20 709 794	56,7%	16,8%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	111 652 017	138 655 133	117 263 531	84,6%	5,0%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors épargne brute	93 927 786	102 106 703	96 553 737	94,6%	2,8%

* Opérations réelles ** mutualisations intervenues en 2017 et 2018 incluses

1. Les dépenses de fonctionnement 2018 : 117,3 M€ (taux de réalisation : 84,6 %)

a/ Les dépenses des compétences et de l'administration générale

Sur le total de dépenses de fonctionnement de plus de 96 M€ hors épargne brute, les **charges des compétences et de l'administration générale, hors dépenses de personnel** (qui contribuent bien évidemment également à l'exercice des compétences de la CAGB) s'élèvent à **29 M€.** Elles augmentent de 6,7 % par rapport à 2017, du fait des nombreux changements de périmètre intervenus (transferts eaux pluviales et GéMAPI, mutualisation Communication, PLUI en année pleine) compensés dans les attributions de compensation.

Elles comprennent les dépenses des politiques intercommunales par commission (cf graphique détaillé ci-après) ainsi que la contribution au SDIS qui reste stable à périmètre constant (8,3 M€).
En 2018 elles intègrent également 287 K€ pour le versement de l'indemnité dans le cadre du contentieux sur la base de loisirs d'Osselle-Routelle.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est due aux transferts de compétences qui entraînent le transfert des crédits correspondants (et leur neutralisation parallèlement dans l'AC et la taxe GéMAPI) et aux opérations nouvelles votées dans le cadre du BP 2018, avec notamment :

- le transfert de la compétence Eaux pluviales (1,6 M€, dont 1,3 M€ de contribution au budget annexe assainissement),
- le transfert de la compétence GéMAPI (126 K€ pour les seules dépenses de fonctionnement, hors personnel),
- les opérations nouvelles en 2018 : mise en place des opérations Outdoor pour plus de 100 K€, la participation à l'incubateur d'entreprises (75 K€), un accroissement de la participation financière pour l'ISBA, les études des dispositifs de l'habitat et les subventions pour la politique de la ville.

Les dépenses liées aux mutualisations font l'objet d'une refacturation au CCAS (recettes) et à la Ville de Besançon (recette via l'AC) conformément à la clé de répartition définie par la CLECT en décembre 2018.

A périmètre constant, les charges des compétences, sont en diminution de 0,9%, preuve de la tenue des objectifs de maîtrise du fonctionnement.

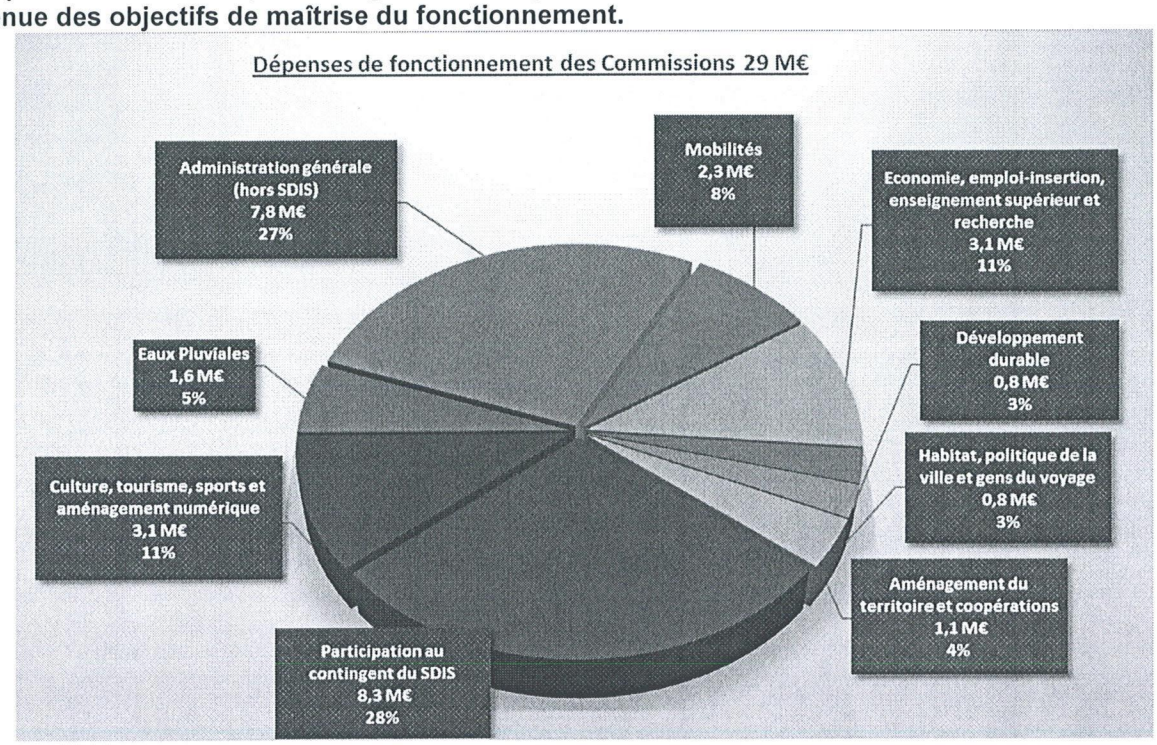

b/ Les charges de personnel et charges nettes

Les **charges de personnel du budget principal** sont passées de 33,9 M€ à 35,1 M€ entre 2017 et 2018.

Cette augmentation est le fait de plusieurs facteurs :

- **des modifications de périmètres et la poursuite des mutualisations (1,1 M€) :**
  - modifications de périmètres : transferts 2018 et courant 2017 en année pleine,
  - effets en année pleine des mutualisations et transferts de compétence effectués courant 2017 : Direction Urbanisme Projets et Planification ;
  - poursuite des mutualisations en 2018 avec au 1er janvier, la mutualisation des fonctions supports de la communication (8 agents), ainsi que la création de la cellule PC Sécurité (création de 9 postes).

- **des décisions nationales et des facteurs mécaniques locaux (+ 0,2 M€)**
  - **au plan national (- 44 K€) :** l'année a été marquée par la neutralisation pour l'année 2018 du plan « Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations » et la mise en place d'un jour de carence lors d'un arrêt de maladie (- 44 K€ sur le budget principal).
  - **au plan de la collectivité, (+ 0,2 M€) :** GVT (glissement vieillesse technicité) et hausses des cotisations (0,4 M€), impact des créations de postes (0,2 M€ pour 8 agents), impact des suppressions et suspensions de postes (- 0,1 M€ pour 5 agents), économie liée aux décalages entre les départs et les recrutements et aux vacances de postes (- 0,3 M€).
    Par ailleurs, la maîtrise des dépenses au titre des heures supplémentaires et du recours aux agents temporaires en accroissement ou en remplacement a permis de réaliser une économie de 26 K€.

A périmètre constant, hors changements de périmètre (mutualisations, transferts...) et postes financés (Sybert notamment), **l'évolution des dépenses de personnel est de +0,2 %.**

Les charges nettes s'élèvent à **30,4 M€.** Ce sont les charges salariales diminuées des recettes de refacturation du coût des agents mis à disposition de services relevant de budgets annexes (CRR et Transports), des syndicats mixtes, des associations et de la refacturation au CCAS du personnel des services mutualisés. En effet, selon la réglementation en vigueur, l'ensemble des coûts liés aux services mutualisés est à la charge du Grand Besançon qui les refacture ensuite aux collectivités selon une clé de répartition définie par convention (refacturation au CCAS et diminution de l'AC pour la Ville de Besançon).

c/ La contribution du budget principal aux budgets annexes

La contribution du budget principal aux budgets annexes est de 17,1 M€.

A noter que la subvention d'équilibre du Budget principal au budget annexe transports a été stabilisée en réalisé.
Cette stabilisation de la subvention d'équilibre du budget annexe Transports a été rendue possible, dans un contexte de nouvelle DSP, par le financement d'une partie des investissements de transports par le biais de la mobilisation de 2 M€ d'emprunts sur le budget annexe (en prenant appui sur un contrat de prêt souscrit il y a plusieurs années auprès de la Caisse des Dépôts et dont la date butoir de mobilisation se situe à la fin 2019, sauf paiement d'une indemnité) et par l'encaissement de recettes exceptionnelles (reversement billetterie Transdev notamment).

	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	% réalisation	Evolution CA en €	Evolution en %
Subvention d'équilibre Transports	11 606 829	13 815 748	11 606 829	84%	0	0,0%
Subvention d'équilibre CRR	5 445 000	5 700 476	5 476 252	96%	31 252	0,6%
Subvention d'équilibre ZA Noret	0	133 330	0	0%	0	
Subvention d'équilibre AUTRES ZAE	0	117 249	0	0%	0	
TOTAL des subventions d'équilibre	**17 051 829**	**19 766 804**	**17 083 081**	**86%**	**31 252**	**0,2%**

Les évolutions sont détaillées dans les budgets annexes.

d/ Les reversements aux communes

Les **reversements aux communes** sont les suivants :

- **l'Attribution de Compensation** pour 6,9 M€, en diminution de 0,5 M€ par rapport à 2017 du fait des mutualisations
- **la Dotation de Solidarité Communautaire** pour 3,9 M€, en augmentation de + 1,6 % par rapport à 2017. Le versement est réparti comme suit :

    - Volet solidarité fiscale et sociale : 2,3 M€ (figé),
    - Volet solidarité économique : 1,5 M€. Pour 2018, le calcul est réalisé sur la base des permis de construire accordés par les communes membres en 2017 pour des activités économiques, montant auquel s'ajoute celui qui a été versé en 2017 au titre des années antérieures. Les nouvelles surfaces économiques 2017 engendrent une augmentation de ce volet de la DSC à hauteur de + 32 K€,
    - Volet gens du voyage : 78 K€. En 2018, un terrain familial a été ouvert sur le territoire du Grand Besançon et a donné lieu à un versement de DSC,
    - Volet Cartes Nationales d'Identité électroniques (délibération de création au 16/11/2017): 64 K€ versés aux 5 communes concernées par le nouveau dispositif sur la base du nombre de titres délivrés aux non-résidents et résidents.

e/ Le FNGIR et le FPIC

Le **Fonds national de garantie individuelle de ressources** (FNGIR), désormais figé, s'est élevé à 4,3 M€. Ce mécanisme a été créé afin d'assurer la compensation des conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle. Dans les faits, le Grand Besançon est contributeur à un fonds qui est réparti au bénéfice de territoires plus richement dotés en bases de taxe professionnelle en 2009 ou ayant été moins vertueux sur le taux de fiscalité professionnelle pratiqué. Si la Taxe professionnelle du Grand Besançon avait été fixée à un taux tel que la recette aurait été supérieure de 4,04 M€, le Grand Besançon n'aurait pas été contributeur au FNGIR.

Ainsi, le taux comparativement trop faible de taxe professionnelle unique du Grand Besançon induit comme effet pervers d'amener les contribuables du Grand Besançon à financer le FNGIR, qui ne bénéficie pas à notre territoire, pour plus de 4 M€ chaque année.
La Communauté d'Agglomération contribue au **Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales** (FPIC) pour 28 K€ (avec une recette de 1,6 M€). Le territoire Grand Bisontin dans son ensemble a été contributeur à hauteur de 64 K€ repartis, comme pour l'attribution, selon les règles de droit de commun.

f/ Dette, intérêts versés et frais de ligne de trésorerie

S'agissant de **la dette**, les **intérêts versés** ont représenté 177 K€ en 2018, en légère augmentation par rapport à 2017, ce qui s'explique par le transfert de six prêts au titre des eaux pluviales.

Il n'y a pas eu de frais de ligne de trésorerie payés en 2018, le Grand Besançon n'y ayant pas eu recours au cours de l'exercice.

g/ Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement s'élèvent à 49 K€, comprenant des annulations de titres sur exercice antérieur et de rattachements, des admissions en non-valeurs et des exonérations de TASCOM.

Au final, à périmètre constant de compétences et de périmètres, et sur les seuls comptes de classe 6, l'évolution de CA à CA entre 2017 et 2018 aura été inférieure à 1,2%.

Pour mesurer cette évolution au regard des changements de périmètre, sur la base du guide DGCL des retraitements, l'Etat a retenu comme retraitement des dépenses de fonctionnement effectuées en 2018 par la CAGB :

- les transferts de compétences et de charges (GEMAPI, tourisme, commerce, ZAE, eaux pluviales, PLUI en année pleine) ;
- les mutualisations et transferts avec les communes membres ;
- les indemnités du contentieux de la base de loisirs d'Osselle-Routelle

C'est ainsi que l'évolution de CA à CA à périmètre constant c'est-à-dire après retraitement, est de l'ordre de 1%, et de 0,8% avec retraitement de l'indemnité de contentieux pour la gestion de la base d'Osselle).
L'objectif fixé par la contractualisation avec l'Etat est donc tenu, ce qui n'implique pas de pénalité à payer pour la CAGB en 2019.

2. Les recettes de fonctionnement 2018 : 117,3 M€ (taux de réalisation : 84,6 %)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT* Budget Principal	Compte Administratif 2017	Budget 2018	Compte Administratif 2018	% de réalisation du CA 2018
Recettes des compétences et de l'administration générale	4 177 091	4 242 574	4 165 998	98,2%
Refacturation masse salariale des agents mis à disposition	4 215 081	4 313 884	4 681 490	108,5%
Fiscalité (dont Gémapi)	70 534 584	72 194 326	73 153 614	101,3%
Dotations de l'Etat et FPIC	23 479 706	23 706 754	23 717 554	100,0%
AC perçue	8 369 165	9 347 441	9 347 440	100,0%
Résultats N-1	-	22 969 851	-	0,0%
Contributions BA Eau et Assainissement	-	1 570 000	1 570 669	100,0%
Autres recettes (régularisations comptables, annulation mandats)	876 389	310 302	626 766	202,0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**111 652 017**	**138 655 133**	**117 263 531**	**84,6%**

* Opérations réelles

A noter que le résultat de n-1 ne fait pas l'objet d'une exécution.

a/ Les recettes des compétences et de l'administration générale

Les **recettes des compétences et de l'administration générale** s'élèvent à **4,2 M€.**

Elles comprennent notamment les recettes liées aux prestations de centralité facturées aux budgets annexes (677 K€), aux syndicats (144 K€), la refacturation des actes d'autorisation du droit des sols (345 K€), et de l'aide aux communes (350 K€), aux prestations Ordiclasse (164 K€) ainsi qu'aux recettes du Salon littéraire (63 K€), aux revenus des immeubles (dont la Maison des Microtechniques (156 K€), pépinière de Palente (133 K€), et le Signal (30 K€)), aux actions en matière de développement durable 570 K€ (TEPOS 160 K€ et ATMO 233 K€ dans le cadre de la mise à disposition du personnel) et à la taxe de séjour (478 K€).

b/ Les recettes de refacturation de la masse salariale

Les **recettes de refacturation de la masse salariale des agents mis à disposition ou mutualisés** s'élèvent quant à elles à **4,7 M€** et augmentent de 11,1 % par rapport à 2017.
Ces recettes comprennent les refacturations aux budgets annexes (transports et CRR), aux syndicats (SCoT, SM PSI, Sybert, Aérodrome de la Vèze), aux services mutualisés, à l'ATMO ainsi que les prestations de l'Aide aux Communes.

c/ Les recettes fiscales communautaires et les dotations

Les **recettes fiscales communautaires** se sont élevées à 73,2 M€, y compris rôles supplémentaires (71,9 M€ hors rôles supplémentaires) et taxe GéMAPI, taxe affectée instaurée en 2018 (0,3 M€). Elles sont en hausse de 3,7% par rapport à 2017, soit + 2,6 M€ dont seuls 0,9 M€ sont liés à l'effet taux.

FISCALITE	Compte Administratif 2017	Budget 2018	Compte Administratif 2018	Evolution 2018 / 2017 (%)
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	20 540 335	21 014 720	21 486 567	4,6%
Taxe d'habitation (TH)	28 610 145	29 217 882	29 235 204	2,2%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties & Taxe Additionnelle	205 877	206 012	199 645	-3,0%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 191 353	3 922 282	3 932 241	23,2%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	12 449 884	13 094 165	12 946 522	4,0%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	773 481	781 216	810 829	4,8%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	3 995 427	3 232 755	3 069 539	-23,2%
GéMAPI (ventilé sur TH, TFB et CFE)	-	252 828	253 674	-
Sous total fiscalité hors rôles supplémentaires	**69 766 502**	**71 721 860**	**71 934 221**	**3,1%**
Rôles supplémentaires CFE	676 824	467 372	1 087 802	60,7%
Rôles supplémentaires TH	81 017	0	112 865	39,3%
Rôles supplémentaires Taxes foncières	8 940	3 783	16 953	89,6%
Rôles supplémentaires IFER	1 301	1 311	1 773	36,3%
TOTAL FISCALITE	**70 534 584**	**72 194 326**	**73 153 614**	**3,7%**

↳ Les évolutions de la fiscalité des ménages

L'évolution du produit de **taxe d'habitation (+ 2,2 % de CA à CA, hors rôles supplémentaires)** résulte d'une part de la revalorisation forfaitaire des bases (+ 1,2 %), de leur progression physique (+ 0,4 %) et de la hausse modérée du taux de taxe d'habitation, qui passe de 9,59 % à 9,64 %.

L'évolution physique des bases a été freinée par l'augmentation des bases exonérées (+ 6,7 %) dues à la prolongation, une année supplémentaire, des exonérations dites « vieux parents », ce qui a entraîné un tassement des bases imposables. Ces exonérations sont compensées partiellement en n+1. La première part du nouveau dégrèvement sur la taxe d'habitation n'a pas eu d'impact sur le produit perçu car il est intégralement compensé par l'Etat de manière totalement neutre.

Le produit de **taxe foncière sur le bâti** évolue de + 23,2 %. Cette évolution combine les effets de la hausse du taux, qui passe de 1,28 % à 1,54 %, de la revalorisation forfaitaire des bases de 1,2 %, aussi bien pour les locaux d'habitation que pour les locaux commerciaux et professionnels, mais également de la progression physique des bases, de 1,2 % elle-aussi.

Les évolutions de la fiscalité professionnelle

Bien qu'inférieure à la prévision du budget primitif (- 124 K€) en raison de l'application des nouvelles modalités de comptabilisation de la valeur ajoutée dans les groupes fiscalement intégrés, **la CVAE perçue est en hausse de 4 %** par rapport à 2017.

La **CFE progresse de 4,6 %,** en raison de la hausse du taux de CFE (de 26,13 % à 26,26 %) et de l'évolution des bases, qui est de + 2,25 %, y compris la revalorisation forfaitaire de 1,2 %.

Le produit de la **TASCOM** baisse de 925 K€ par rapport à 2017, en raison du versement en 2017 d'une avance de 50 % de la TASCOM 2018 de la part des grandes surfaces commerciales de plus de 2 500 m². La taxe revient donc à son niveau normal après cette recette exceptionnelle.

L'IFER évolue de 4,8 %, sous l'effet de l'augmentation des bases sur le territoire et de la hausse de tarif fixée chaque année en Loi de Finances (+1 % en 2018).

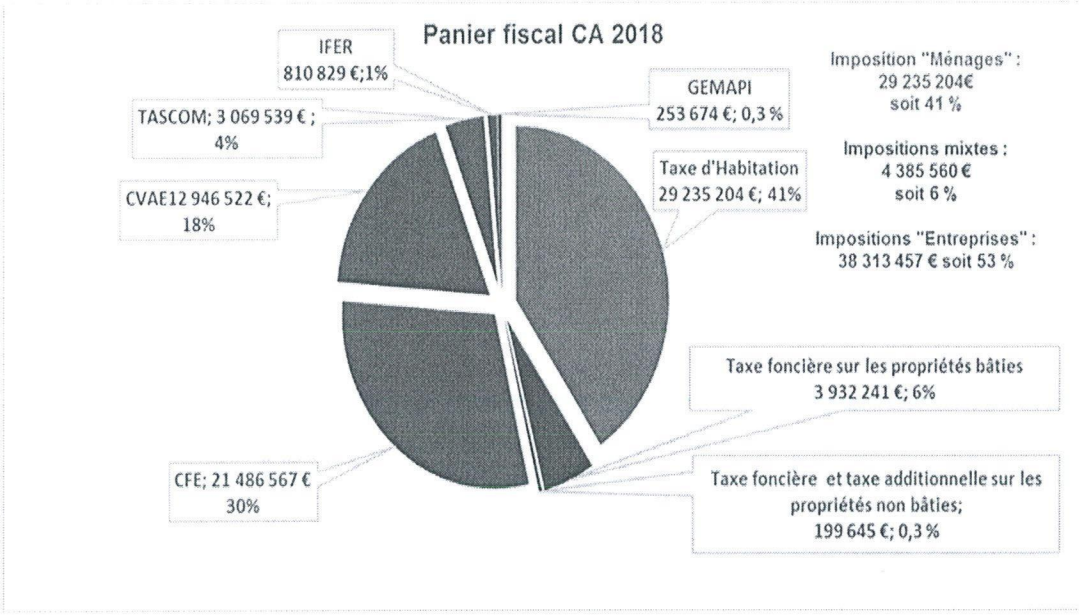

Les dotations de l'Etat et le FPIC

Dotations de l'Etat et FPIC	Compte Administratif 2017	Budget 2018	Compte Administratif 2018	Evolution 2018 / 2017 (%)
Allocations compensatrices et péréquation				
Allocations compensatrices d'exonérations de TP / CFE	18 355	39 674	39 674	116,1%
Allocations compensatrices transférées de taxe d'habitation	1 605 758	1 678 452	1 678 452	4,5%
Allocations compensatrices de taxes foncières	16 608	21 279	21 279	28,1%
Dotation unique de compensation TP (compensation relais)	44 240	0	0	-100,0%
Fonds de pérequation des recettes intercommunales et communales (recettes)	1 661 408	1 614 319	1 614 319	-2,8%
Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle	1 672 639	1 453 736	1 453 736	-13,1%
Total allocations compensatrices	**5 019 008**	**4 807 460**	**4 807 460**	**-4,2%**
DGF et DGD				
DGF dotation d'intercommunalité	4 716 902	5 425 688	5 425 688	15,0%
DGF dotation part compensation	13 743 796	13 456 802	13 456 802	-2,1%
DGF des permanents syndicaux	0	16 805	16 805	-
DGD Urbanisme	0	0	10 800	-
Total DGF et DGD	**18 460 698**	**18 899 295**	**18 910 095**	**2,4%**
TOTAL DOTATIONS DE L'ETAT	**23 479 706**	**23 706 754**	**23 717 554**	**1,0%**

Les dotations de l'Etat augmentent globalement de 0,2 M€ par rapport à 2017.

La **dotation globale de fonctionnement** (DGF), composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation, s'élève au total à 18,9 M€, soit + 0,4 M€ et +2,4 % par rapport à 2017.
La dotation d'intercommunalité augmente de 15 % (0,7 M€) et représente 5,4 M€ (rappelons qu'en 2012, elle représentait 8,4 M€ !) tandis que la dotation de compensation diminue de 2,1 % (- 0,3 M€), pour s'élever à 13,5 M€.

L'évolution de la dotation d'intercommunalité de la CAGB en 2018 repose essentiellement sur l'évolution du Coefficient d'Intégration Fiscale en lien avec la montée en charge de l'intercommunalité.
La réduction de la dotation de compensation, quant à elle, correspond au taux d'écrêtement fixé cette année par le Comité des Finances Locales.

L'Agglomération du Grand Besançon a donc bénéficié d'une hausse de sa DGF en 2017 et 2018, sans pour autant rattraper les années de baisses successives.

S'agissant du **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle** (FDPTP), le Grand Besançon a perçu 1,5 M€ en 2018 (contre 1,7 M€ en 2017). Le FDPTP est alimenté par une dotation de l'Etat depuis la réforme de la taxe professionnelle. En 2017, le FDPTP a été intégré dans les variables d'ajustements au niveau national et a connu une baisse de 8 % en 2017 et de 14 % en 2018. Le FDPTP est versé par le Département qui répartit son enveloppe entre communes et EPCI défavorisés en fonction de la faiblesse de leur potentiel fiscal ou de l'importance de leurs charges selon des critères objectifs librement définis par le Conseil départemental.

Les **allocations compensatrices** de fiscalité, versées par l'Etat pour compenser partiellement des exonérations qu'il accorde à certaines catégories de contribuables, portent depuis 2011 sur la fiscalité des ménages avec la taxe d'habitation (1,7 M€), le foncier bâti, qui concerne également les entreprises (21 K€) et la fiscalité des entreprises (40 K€). Au total, elles sont en hausse de 3 % (+ 54 K€).

Enfin, en 2016, le territoire du Grand Besançon avait été de nouveau éligible au **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** ce qui lui permet, bien qu'il soit sorti du dispositif en 2017, de continuer à percevoir un produit au titre du mécanisme de sortie (1,6 M€). Le territoire Grand Bisontin dans son ensemble a perçu 3,6 M€ repartis selon les règles de droit de commun : 2 M€ ont bénéficié aux communes.
Pour rappel, instauré par la Loi de Finances 2012, le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes jugées moins favorisées.

Au titre du budget principal, l'épargne brute dégagée, constituant une des sources de financement des investissements, s'établit à 20,7 M€ (17,7 M€ en 2017). Après remboursement du capital, **l'épargne nette dégagée (ou capacité d'autofinancement des investissements) s'élève à 19,7 M€.**

Ce niveau d'épargne valide la décision prise en 2016 de majorer notre investissement sur la fin du mandat, et la capacité du Grand Besançon à poursuivre la mise en œuvre de son PPIF.

B/ Investissement du budget principal

1. Les dépenses d'investissement 2018 : 22,5 M€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT* Budget Principal	Compte Administratif 2017	Budget 2018	Compte Administratif 2018	% de réalisation du CA 2018	% d'évolution CA 2018/ CA 2017
Dépenses des compétences et de l'administration générale	11 656 308	38 115 037	21 278 054	55,8%	82,5%
Enveloppe "projets d'investissement"	-	10 330 074	-	0,0%	-
Avance au budget annexe Noret, porte de Vesoul	11 936	250 460	189 548	75,7%	1488,1%
Dépenses imprévues	-	1 000 000	-	0,0%	-
Remboursement capital de la dette	899 332	996 400	987 066	99,1%	9,8%
Résultats N-1 (001)	-	5 598 377	-	0,0%	-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 567 576	56 290 348	22 454 669	39,9%	78,7%

* Opérations réelles

Au titre de ses politiques intercommunales, le Grand Besançon a réalisé 21,3 M€ d'investissements sur son seul budget principal, contre 11,7 M€ en 2017.

Les principaux montants correspondent aux projets suivants :

- l'acquisition de la totalité de l'aile « ex Caisse d'épargne » de la City (5,8 M€)
- les aménagements des itinéraires cyclables (1,5 M€),
- l'acquisition de locaux sur le projet Bio Innovation (673 K€),
- les travaux et la participation à la concession sur la ZAC des Marnières (504 K€),
- les travaux d'aménagement, les acquisitions et rachats de voiries sur TEMIS 1 (578 K€)
- les participations à TEMIS 2 Hauts du Chazal (1 351 K€).
- le versement d'un fonds de concours à la Ville de Besançon afin d'implanter le siège du CROUS rue de l'observatoire à Besançon dans les locaux de l'ex CNRS (313 K€)
- 267 K€ ont été attribués au titre du fonds centre de village et 90 K€ au fonds isolation,
- 1,6 M€ ont été consommés au titre de l'AP Habitat 2013-2019 (subvention construction logements locatifs, soutien à la réhabilitation de logement privé et public et soutien à l'accession sociale),
- la CAGB a mobilisé 1,2 M€ notamment pour le renouvellement de matériel, l'acquisition de licences et logiciels et le dispositif Ordiclasse,
- 600K€ de subventions d'équipement ont été versées pour la réfection de la piscine de Chalezeule,
- 604K€ d'études et d'acquisition de terrain ont été consacrés à la salle d'escalade,
- les Eaux pluviales ont généré 2,3 M€ de travaux, essentiellement des projets transférés et engagés à poursuivre mais également de nouveaux projets à engager pour 2018.

S'ajoutent à ces dépenses réalisées, 12,2 M€ de reports pour des dépenses engagées, c'est-à-dire correspondant à des engagements juridiques pris par le Grand Besançon et qui font l'objet de restes à réaliser repris au Budget 2019.
Cela représente au titre de 2018, restes à réaliser compris, un investissement de 33,5 M€ sur le budget principal, réalisé ou engagé, soit un taux de 87,9 % sur les dépenses d'investissement des compétences.

Le solde non réalisé, soit 16,8 M€, s'explique notamment par :

- des décalages techniques qui donnent lieu à des glissements de Crédits de Paiement (CP) sur les Autorisations de Programme (AP) pour 1,8 M€ : entrée Est (33 K€), Marnières (169 K€), aide à la pierre (146 K€), schéma départemental des gens du voyage (459 K€), Habitat (589 K€), PNRU (378 K€) ;
- une enveloppe « projets d'investissement à venir » (10,3 M€) qui est conservée pour respecter la trajectoire de montée en charge progressive de l'investissement telle que prévue par le PPIF ;
- une inscription de 1 M€ de crédit en dépenses imprévues non utilisée en 2018.

Le Grand Besançon a remboursé le **capital de ses emprunts** à hauteur de 987 K€ contre 900 K€ en 2017 (+ 9,8 % en lien avec le vieillissement de la dette).

L'encours de dette (hors dépôts et cautionnement) **au 31 décembre 2018 est de 9,3 M€** contre 9,2 M€ en 2017. Suite au transfert de la compétence eaux pluviales et à la reprise de prêts l'encours de dette était de 10,3 M€ au 1er janvier 2018 soit une baisse de 1 M€ au cours de l'exercice 2018.

2. Les recettes d'investissement 2018 : 40,3 M€

RECETTES D'INVESTISSEMENT* Budget Principal	Compte Administratif 2017	Budget 2018	Compte Administratif 2018	% de réalisation du CA 2018	% d'évolution CA 2018/ CA 2017
Subventions perçues **	1 889 103	8 310 705	7 059 330	84,9%	273,7%
AC	-	179 648	179 647	100,0%	
FCTVA	187 538	300 000	1 493 348	497,8%	696,3%
Remboursements d'avances faites aux budgets de Zones	-	57 754	-	-	
Opérations financières (régularisations)	-	-	-		-
Résultats N-1	16 244 726	10 893 812	10 893 812	100,0%	-32,9%
Epargne brute	**17 717 436**	**36 548 429**	**20 709 794**	**56,7%**	**16,9%**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	36 038 802	56 290 348	40 335 931	71,7%	11,9%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT hors épargne brute	18 321 366	19 741 919	19 626 137	99,4%	7,1%

* Opérations réelles

** Dont remboursement d'avance TEMIS

Les **subventions perçues** (sur la base des dépenses réalisées) s'élèvent à 7 M€ exceptionnellement liés au remboursement des avances de Temis d'un montant de 5,1 M€ par le SM PSI.
Pour le solde, elles concernent principalement:

- les subventions reçues de l'Etat pour les aides à la pierre (211 K€),
- les subventions reçues de la Région et du FNADT pour Bio innovation (294 K€),
- les subventions d'équipement reçues de la Ville et du CCAS pour les services communs du PAL et de la DSI (637 K€),
- les subventions reçues de l'ANRU et la CDC au titre du NPRU pour les études, MOUS, et participation au financement de postes (82 K€),
- un remboursement d'un prêt par le PLIE (65 K€),
- les subventions perçues de la Région et de la SPL T25 (45 K€) concernant la ZAC Nouvelle Ere,
- les subventions régionales pour les Industries Culturelles et Créatives (56 K€),
- la participation du Département pour la réalisation de l'itinéraire cyclable Saône-gare de Saône (319 K€).

Le **Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)** a été perçu à hauteur de 1,5 M€ en 2018 (contre 188 K€ en 2017). Cette augmentation s'explique par un décalage dans les encaissements.

Nouveau dispositif à partir de 2018, la mise en place de **l'Attribution de Compensation en investissement** pour les transferts de compétences à partir du 01/01/2018. La CAGB a perçu au titre de l'année 2018 pour sa compétence eaux pluviales 180 K€ de recettes.

Aucun emprunt n'a été contracté par le Grand Besançon au budget principal en 2018.

C/ Résultats 2018 du budget principal

Au regard de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (42,2 M€) et du déficit d'investissement (18,5M€), **le résultat net 2018 du budget principal après couverture du besoin de financement des restes à réaliser est de 23,7 M€, qu'il est proposé de consacrer en intégralité à l'investissement pour les années à venir.**

Investissement 2018	Dépenses réalisées 2018	35 630 479,53
	Recettes réalisées 2018	28 705 329,57
	Solde réalisations 2018 (1)	**-6 925 149,96**
	Restes à réaliser en dépenses	12 210 545,40
	Restes à réaliser en recettes	646 398,83
	Solde Restes à réaliser 2018 (2)	**-11 564 146,57**
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		**-18 489 296,53**
Fonctionnement 2018	Dépenses réalisées 2018	105 581 534,47
	Recettes réalisées 2018	147 759 419,80
	Résultat de fonctionnement	**42 177 885,33**
RESULTAT TOTAL (excédent après couverture)		**23 688 588,80 €**

Ou de manière plus détaillée :

		Fonctionnement	Investissement
Dépenses	Dépenses réalisées réelles	96 553 737,20	22 454 669,31
	Dépenses réalisées d'ordre	9 027 797,27	7 577 433,06
	Total	**105 581 534,47**	**30 032 102,37**
Recettes	Recettes réalisées réelles	117 263 531,26	19 626 136,68
	Recettes réalisées d'ordre	7 526 037,44	9 079 192,89
	Total	**124 789 568,70**	**28 705 329,57**
Résultats de l'exercice par section		**19 208 034,23**	**-1 326 772,80**
Résultat 2017		**22 969 851,10**	**-5 598 377,16**
Résultat de clôture par section		**42 177 885,33**	**-6 925 149,96**
RESULTAT TOTAL (excédent)		**35 252 735,37 €**	
Besoin de financement des RàR		**11 564 146,57 €**	
EXCEDENT A AFFECTER EN 2019		**23 688 588,80 €**	

Ces résultats, qui viennent confirmer la trajectoire de la prospective, seront utilisés sur les 5 années à venir dans le cadre des grandes opérations d'investissement programmées au PPIF et actuellement en cours de préparation (acquisitions foncières, études préalables, ...).

II. Les Budgets annexes

A/ Le Budget annexe Transports

Le budget annexe Transports a intégré au 1er janvier 2018 le renouvellement de la délégation de service public (DSP) Transports et des marchés affréteurs péri-urbains. Cela se matérialise par une augmentation des dépenses de prestations transports, mais également des recettes de fonctionnement liées.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (opérations réelles)					
	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	% réalisation 2018	% évolution 2018/2017
FONCTIONNEMENT du budget annexe Transports					
Dépenses de fonctionnement :					
Prestations transports DSP/ marchés affréteurs :	31 025 433	45 822 914	44 923 298	98,0%	*44,8%*
- DSP	*23 872 499*	*37 081 794*	*37 081 454*	*100,0%*	*55,3%*
- marchés affréteurs	*7 152 935*	*8 741 120*	*7 841 844*	*89,7%*	9,6%
Charges de personnel	875 888	912 312	760 231	83,3%	-13,2%
Dépenses de fonctionnement	1 449 594	3 262 988	2 856 989	87,6%	97,1%
Frais financiers	2 914 893	3 220 000	2 897 092	90,0%	-0,6%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	**36 265 808**	**53 218 214**	**51 437 611**	**96,7%**	**41,8%**
Epargne brute	13 198 016	11 859 903	9 896 137		-25%
Total des dépenses de fonctionnement	**49 463 824**	**65 078 117**	**61 333 748**	**94,2%**	**42%**
Recettes de fonctionnement :					
VT	31 356 143	31 488 816	32 349 032	102,7%	3,2%
Billetterie et exploit. support publicitaire*	682 622	11 868 600	11 558 391	97,4%	1593,2%
Prestations transports scolaires	3 733 093	5 048 393	5 048 393	100,0%	35,2%
DGD	290 962	290 962	290 962	100,0%	0,0%
divers (annulations de rattachements, opération patrimoine ...)	1 794 175	779 275	480 141	61,6%	-73,2%
Subventions d'équilibre	11 606 829	13 815 748	11 606 829	84,0%	0,0%
Résultat de fonctionnement reporté	-	1 786 322	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	**49 463 824**	**65 078 117**	**61 333 748**	**94,2%**	**24,0%**
INVESTISSEMENT du budget annexe Transports					
Dépenses d'investissement :					
Opérations TCSP dont :	12 051 076	6 407 390	4 020 268	62,7%	-66,6%
- Tramway (AP-AE/CP)	*1 818 474*	*3 225 855*	*857 881*	26,6%	-52,8%
- Dépôt Planoise, Infrastructures Nord et Voie en site propre bus	*10 232 602*	*3 181 535*	*3 162 387*	99,4%	-69,1%
Acquisition de bus et matériel roulant	*1 731 610*	2 722 861	754 797	27,7%	-56,4%
Autres dépenses d'investissement	*1 423 338*	3 636 846	1 685 045	46,3%	18,4%
Remboursement du capital de la dette	*6 111 728*	6 300 000	6 229 060	98,9%	1,9%
Regularisations gestion TVA	*45 983 992*	18 920	18 920	100,0%	-100,0%
Résultat n-1	-	3 637 523	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	**67 301 745**	**22 723 541**	**12 708 090**	**55,9%**	**-81,1%**
Recettes d'investissement :					
Subventions opération TCSP dont :	6 356 741	1 553 962	1 332 915	85,8%	-79,0%
- Tramway	6 120 681	-	320	-	*-100,0%*
- Infrastructures Nord, Voie en site propre	236 059	1 553 962	1 332 595	85,8%	*464,5%*
Résultat n-1	7 805 376	4 660 058	4 660 058	100,0%	*-40,3%*
FCTVA	-	2 274 018	2 454 862	108,0%	-
Autres	775 763	223 013	280 663	125,9%	*-63,8%*
Recours à l'emprunt	7 200 000	2 152 587	2 000 000	92,9%	*-72,2%*
Regularisations gestion TVA	42 153 970	-	-	-	*-100,0%*
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	**64 291 850**	**10 863 638**	**10 728 498**	**98,8%**	-83,3%
Epargne brute	13 198 016	11 859 903	9 896 137		-25,0%
Total des recettes d'investissement	**77 489 866**	**22 723 541**	**20 624 635**	**90,8%**	-73,4%
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	**103 567 553**	**64 081 852**	**64 145 700**	**100,1%**	**-38%**
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	**113 755 674**		**72 062 246**	**112,5%**	**-37%**
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1)	**2 808 856**		**6 065 344**		

En 2017, les recettes des transports urbains (billetterie) sur Besançon intra-muros étaient conservées par le délégataire (9,8 M€).

1. Fonctionnement (61,3 M€ dont 9,9 M€ d'autofinancement)

Le coût de la **Délégation de Service Public (DSP)** relative à l'exploitation de lignes urbaines du réseau de transport Ginko s'élève à 37,1 M€. Le changement de délégataire pour l'exploitation du réseau de transports a engendré un changement dans le mode de gestion de la DSP, passant d'une DSP à contribution financière forfaitaire à une DSP à forfait de charges. Ainsi, l'ensemble des charges d'exploitation est désormais porté par le budget Transports, en parallèle de la perception de l'ensemble des recettes par le Grand Besançon.

Le **marché d'affrètement** relatif à l'exploitation des lignes périurbaines du réseau de transport Ginko s'élève à 7,8 M€, soit une augmentation de 9,6 % par rapport à 2017. La hausse des charges du marché d'affrètement périurbain est intégralement imputable à l'extension du périmètre communautaire, l'année 2018 intégrant en année pleine l'exploitation du transport scolaire sur les 69 communes de l'Agglomération et la desserte des 15 nouvelles communes par le réseau GINKO à compter de septembre 2017.

Les **charges de personnel** s'établissent quant à elles à 760 K€ (taux de réalisation de 83,3%). La baisse des dépenses de 13 % (- 115 K€) par rapport à l'exercice 2017 s'explique en partie par la fin de la refacturation du personnel Ville pour les travaux sur la voie en site propre.

Les autres dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2,9 M€. Elles intègrent notamment la contribution au budget principal (241 K€), l'entretien et les réparations des biens urbains et périurbains pour 78 K€ et des remboursements de VT pour 56 K€. La forte augmentation résulte d'opérations de régularisation comptable d'annulation de rattachements et de titre émis en 2017 donnant lieu à la réémission de titres en 2018.

Les **frais financiers** ont atteint 2,9 M€, en baisse de 17 K€. Cette diminution est liée au vieillissement de la dette, c'est-à-dire à l'amortissement naturel des prêts, dont le coût diminue mécaniquement, les taux étant stables.

Le versement transport (VT) a été perçu à hauteur de 32,3 M€, en hausse de 3,2 % par rapport à 2017. Ce montant perçu intègre la compensation du relèvement du seuil de perception du versement transport de 9 à 11 salariés pour l'année 2017 (397 K€).

Les **recettes de billetterie** GINKO s'élèvent à 11,6 M€ dont 11,2 M€ liés au nouveau mode de gestion de la DSP, et 0,4 M€ liés à la billetterie péri-urbaine et Faciliter. Les redevances de commercialisation des **supports publicitaires** des bus urbains, dans le cadre du marché s'élèvent à 74 K€.

La participation au titre des prestations transports scolaires représente un montant de 3,8 M€ en au titre de 2018 et des régularisations de l'exercice 2017 à hauteur de 1,2 M€.

La **Dotation Globale de Décentralisation de l'Etat** (DGD) a vocation à compenser les charges résultant de transferts de compétences qui ne peuvent faire l'objet d'un traitement unique et uniforme. Pour 2018, elle s'élève à 291 K€, montant identique à celui de 2017.

2. Investissement (12,7 M€ en dépenses)

Le montant des dépenses d'investissement atteint 12,7 M€ en dépenses en 2018 dont 3 M€ consacrés à la fin de l'opération de voie en site Propre Campus-Temis-Viotte (3M€).

Par ailleurs, le Grand Besançon a poursuivi la modernisation de son parc de bus complétés par du matériel embarqué pour 755 K€. A noter que des reports de crédits ont été réalisés pour près de 2 M€ afin de payer en 2019 des commandes qui n'ont pas pu être réceptionnées en 2018.

0,6 M€ ont par ailleurs été réalisés pour la mise en accessibilité des quais et arrêts de bus, et 0,4 M€ pour les travaux dans les dépôts.

Le **remboursement de capital** s'est élevé à 6,2 M€ contre 6,1 M€ en 2017. Cette progression correspond principalement à l'amortissement du capital du prêt de 7,2 M€ mobilisé fin 2017 dans le cadre du financement du TCSP.

Le montant des recettes d'investissement s'est pour sa part élevé à 10,7 M€ (hors épargne brute) dont 2 M€ d'emprunt mobilisé en 2018, contre 7,2 M€ en 2017, au vu des besoins du budget en investissement et des réalisations.

Pour mémoire, le Grand Besançon avait souscrit pour le tramway et la Voie en site Propre, plusieurs prêts auprès de la BEI et de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui ont été d'ores et déjà mobilisés en grande partie.

Sur un des contrats, initialement de 93,7 M€, 5 M€ supplémentaires doivent être mobilisés pour la fin 2019, afin d'éviter le paiement d'une indemnité de marché à la Caisse des Dépôts.
Courant 2018, 2 M€ ont ainsi été mobilisés dans le cadre de ce contrat, venant ainsi pour partie financer les dépenses d'investissement de l'année.

Cette mobilisation d'emprunt, conjuguée à des recettes exceptionnelles liées à la fin de la DSP précédente (recettes de billetterie de Transdev notamment) a permis de maintenir en 2018 le niveau de la subvention d'équilibre au même niveau qu'en 2017, soit 11,6 M€.
1,3 M€ de subventions ont par ailleurs été encaissées sur 2018, tandis que le FCTVA a représenté 2,5 M€.

3. Résultats 2018 du Budget annexe Transports

Investissement 2018	Dépenses réalisées 2018	19 332 965,06
	Recettes réalisées 2018	23 625 548,70
	Solde réalisations 2018 (1)	**4 292 583,64**
	Restes à réaliser en dépenses	3 348 545,60
	Restes à réaliser en recettes	0,00
	Solde Restes à réaliser 2018 (2)	**-3 348 545,60**
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		**944 038,04**
Fonctionnement 2018	Dépenses réalisées 2018	63 642 767,23
	Recettes réalisées 2018	65 415 527,33
	Résultat de fonctionnement	**1 772 760,10**
RESULTAT TOTAL (excédent après couverture)		**2 716 798,14 €**

Au regard de l'autofinancement généré par la section de fonctionnement (1,8 M€) et de l'excédent d'investissement (0,9 M€), **le résultat net 2018 du budget Transports après couverture du besoin de financement des restes à réaliser est de 2,7 M€.**

B/ Le budget annexe Déchets

BUDGET ANNEXE DECHETS (opérations réelles)					
	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	% de réalisation	% d'évolution CA 2018/ CA 2017
FONCTIONNEMENT du budget annexe Déchets					
Dépenses de fonctionnement :					
Charges de personnel	4 593 077	4 919 744	4 717 529	95,9%	2,7%
Prestations SYBERT (tri, traitement, déchetteries, réhabilitation des décharges)	11 935 938	11 944 000	11 942 785	100,0%	0,1%
Collecte OM (résiduelles, recyclables, cartons)	1 897 572	1 941 000	1 940 278	100,0%	2,3%
Autres dépenses de fonctionnement	2 238 054	2 091 205	1 465 969	70,1%	-34,5%
Remboursement des intérêts de la dette	305	-	-	-	-100,0%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	**20 664 945**	**20 895 949**	**20 066 562**	**96,0%**	**-2,9%**
Epargne brute	-425 132	627 675	439 917	-	-
Total des dépenses de fonctionnement	**20 239 813**	**21 523 624**	**20 506 478**	**95,3%**	**1,3%**
Recettes de fonctionnement :					
REOM ménages et non ménages	16 601 540	17 185 675	16 548 452	96,3%	-0,3%
Ventes de matières de récupération	681 059	814 000	644 561	79,2%	-5,4%
Subventions	2 803 718	2 820 000	3 129 288	111,0%	11,6%
Autres recettes de fonctionnement	153 497	69 000	184 177	266,9%	20,0%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	-	634 949	-	-	-
Total des recettes de fonctionnement	**20 239 813**	**21 523 624**	**20 506 478**	**95,3%**	**1,3%**
INVESTISSEMENT du budget annexe Déchets					
Dépenses d'investissement :					
Véhicules	4 413	2 932 618	1 812 091	61,8%	40967,2%
Conteneurs, PAV	184 197	742 075	309 001	41,6%	67,8%
Mobilier, Matériel	59 956	435 099	131 871	30,3%	119,9%
Autres dépenses d'investissement	80 709	122 549	70 018	57,1%	-13,2%
Remboursement du capital de la dette	15 485	-	-	-	-100,0%
Total des dépenses d'investissement	**344 759**	**4 232 340**	**2 322 982**	**54,9%**	**573,8%**
Recettes d'investissement :					
Subventions	134 334	-	6 531	-	-95,1%
Résultat n-1		3 604 665		0,0%	-
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	**134 334**	**3 604 665**	**6 531**	**0,2%**	-95,1%
Epargne brute	-425 132	627 675	439 917		-203,5%
Total des recettes d'investissement	**-290 798**	**4 232 340**	**446 448**	**10,5%**	**-253,5%**
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	**21 009 704**	**25 128 290**	**22 389 543**	**89,1%**	**6,6%**
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	**20 374 147**		**20 513 010**	**81,6%**	**0,7%**
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1)	**4 239 615**		**2 363 081**		

1. Fonctionnement (20,5M€ dont 439K€ d'autofinancement)

Les **charges de personnel** se sont élevées à 4,7 M€. Elles enregistrent une hausse de 124 K€ par rapport à 2017 soit + 2,7 %. Cette évolution s'explique principalement par :

- L'embauche d'un agent d'accueil commun avec le SYBERT ;
- La hausse des cotisations de retraite ;
- Le glissement vieillesse technicité ainsi que diverses mesures catégorielles.

Les **appels à contribution du SYBERT** relatifs aux prestations de traitement des déchets se sont montés à 11,9 M€ en 2018, soit une stabilité par rapport à 2017, se décomposant comme suit :

- Prestations de tri : 2,0 M€ (-3,5 %) ;
- Traitement des déchets résiduels : 3,9 M€ (-3,5 %) ;
- Prestations appelées à l'habitant : déchetteries, compostage individuel, valorisation organique, frais d'administration du SYBERT et contribution à la déconstruction des anciens fours : 6,0 M€ (+ 3,8 %).

Le produit global de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (ménages et non ménages) s'élève à 16,5 M€, en diminution de 0,3 % par rapport à 2017. Cette légère baisse s'explique par :

- le niveau d'encaissement de la redevance des usagers professionnels (-2,8 % pour une recette encaissée de 2,9 M€) ;
- une stagnation du niveau d'encaissement de la redevance des ménages qui se stabilise à 78,1 € TTC en moyenne par habitant pour une recette encaissée de 13,7 M€.

2. Investissement (2,3 M€ en dépenses)

Les **acquisitions de matériel de transports** (véhicules) se sont élevées à 1,8 M€ (4 K€ en 2017 et 1,7 M€ de reports de 2017). Ces crédits correspondent à l'acquisition de 2 bennes à ordures ménagères (BOM) en remplacement et de 7 BOM mises à disposition du prestataire dans le cadre du nouveau marché de collecte depuis le 1er janvier 2019.

Les **acquisitions de conteneurs** et de points d'apport volontaire s'élèvent à 309 K€ (184 K€ en 2017).

3. Equilibre du Budget annexe Déchets 2018

Le principe d'équilibre du budget annexe Déchets repose sur la redevance.

Il est rappelé que l'encaissement de la Redevance Incitative mise en place en septembre 2012 est très largement subordonné à l'adaptation et à la réaction des usagers dans la gestion de leurs déchets. Elle est en effet pour mémoire composée :

- d'une partie variable à la pesée calculée sur la base d'un tarif unique au kg de déchets résiduels collectés,
- d'une partie variable dont le montant est fonction du volume du bac mis à disposition et du nombre de présentations de celui-ci à la collecte,
- d'une partie abonnement dont le montant est fonction du volume du bac pour déchets résiduels mis à disposition ainsi que du niveau de service correspondant au lieu de résidence de l'usager.

4. Résultats 2018 du Budget annexe Déchets

Investissement 2018	Dépenses réalisées 2018	2 426 959,14
	Recettes réalisées 2018	4 339 506,54
	Solde réalisations 2018 (1)	**1 912 547,40**
	Restes à réaliser en dépenses	1 063 850,29
	Restes à réaliser en recettes	0,00
	Solde Restes à réaliser 2018 (2)	**-1 063 850,29**
Autofinancement global (1) + (2)		**848 697,11**
Fonctionnement 2018	Dépenses réalisées 2018	20 794 871,29
	Recettes réalisées 2018	21 245 405,03
	Résultat de fonctionnement	**450 533,74**
RESULTAT TOTAL (après couverture)		**1 299 230,85 €**

La combinaison de l'autofinancement produit par la section de fonctionnement (451 K€) et de l'excédent d'investissement (849 K€) aboutit à un résultat net 2018 du budget annexe Déchets de 1,3 M€ après couverture du besoin de financement des restes à réaliser.

L'excédent de fonctionnement 2018 trouve son origine dans la reprise des résultats antérieurs (635 K€), l'exercice 2018 présentant un déficit de 184 K€ qui s'explique par les mouvements suivants :

Pour les dépenses
- des charges de personnel non consommées (+ 202 K€)
- des créances en non-valeur supérieures aux prévisions - rattrapage de 2017 (-85 K€)
- des prestations et fournitures diverses inférieures aux prévisions (+ 82 K€)

Pour les recettes
- un encaissement de redevance inférieur aux prévisions (- 637 K€)
- un encaissement de subvention supérieur aux prévisions (+309 K€)
- des ventes de matières inférieures aux prévisions (- 169 K€)
- des recettes diverses supérieures aux prévisions (+ 115 K€)

C/ Le budget annexe CRR

BUDGET ANNEXE CRR (opérations réelles)					
	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	% réalisation 2018	% évolution 2018/2017
FONCTIONNEMENT du budget annexe CRR					
Dépenses de fonctionnement :					
Charges de personnel	4 827 787	4 998 244	4 934 876	98,7%	2,2%
Maintenance bâtiment Cité des Arts, FRAC et brasserie Pixel	407 704	397 540	307 757	77,4%	-24,5%
Dépenses de fonctionnement courantes	522 167	633 769	546 396	86,2%	4,6%
Remboursement des intérêts de la dette	140 885	124 550	124 444	99,9%	-11,7%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	**5 898 542**	**6 154 102**	**5 913 473**	**96,1%**	**0,3%**
Epargne brute	669 891	613 937	834 868	136,0%	24,6%
Total des dépenses de fonctionnement	**6 568 434**	**6 768 039**	**6 748 341**	**99,7%**	**2,7%**
Recettes de fonctionnement :					
Recettes liées à l'activité d'enseignement (inscriptions)	477 492	518 327	501 994	96,8%	5,1%
Recettes externes (subventions)	385 325	480 000	482 974	100,6%	25,3%
Refacturation maintenance, bâtiment et utilisation des locaux partagés	122 930	156 000	132 788	85,1%	8,0%
Autres recettes de fonctionnement	137 687	136 122	154 332	113,4%	12,1%
Subvention d'équilibre	5 445 000	5 700 476	5 476 252	96,1%	0,6%
Total des recettes de fonctionnement hors résultat n-1	**6 568 434**	**6 990 925**	**6 748 341**	**96,5%**	**2,7%**
Résultat n-1 (ne se réalise pas)		1 113	0	-	-
Total des recettes de fonctionnement	**6 568 434**	**6 992 038**	**6 748 341**	**96,5%**	**2,7%**
INVESTISSEMENT du budget annexe CRR					
Dépenses d'investissement :					
Cité des Arts et de la Culture	33 469	24 000	-	0,0%	-100,0%
Autres dépenses d'équipement (dont acquisition d'instruments)	115 613	289 170	105 535	36,5%	-8,7%
Remboursement du capital de la dette	643 656	653 000	652 571	99,9%	1,4%
Total des depenses d'investissement hors résultat N-1	**792 738**	**966 170**	**758 106**	**78,5%**	**-4,4%**
Résultat n-1 (ne se réalise pas)		541 227	-	0,0%	-
Total des dépenses d'investissement	**792 738**	**1 507 397**	**758 106**	**50,3%**	**-4,4%**
Recettes d'investissement :					
Grosses réparations bâtiments FRAC	-	30 000	-	-	-
FCTVA	15 466	2 000	30 568	-	97,6%
Résultat n-1	668 274	602 461	602 461	-	-
Vente instruments	-	35 000	-	0,0%	-
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	**683 740**	**669 461**	**633 029**	**94,6%**	**-7,4%**
Epargne brute	669 891	613 937	834 868	136,0%	24,6%
Total des recettes d'investissement	**1 353 632**	**1 283 398**	**1 467 897**	**114,4%**	**8,4%**
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	**6 691 280**	**7 661 499**	**6 671 579**		
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	**7 252 174**		**7 381 369**		
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1)	**62 347**		**169 676**		

1. Fonctionnement (6,7 M€ dont 0,8 M€ d'autofinancement)

Les **charges de personnel** s'élèvent à 4,9 M€ (taux de réalisation de 98,7 %) et représentent 83,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles augmentent par rapport à 2017 de 107 K€ (soit une hausse de 2,2 %), les effets mécaniques représentant 71 K€, la mise en place du jour de carence a permis une économie de 3 K€ et l'évolution des effectifs représente 39 K€ en moyens complémentaires ponctuels essentiellement (remplacement d'agents permanents indisponibles, personnel enseignant recruté afin de pourvoir les postes à caractère temporaire).

Au titre de **la maintenance du bâtiment Cité des arts**, 308 K€ de dépenses ont été réalisés et 133 K€ ont été refacturés à la Région et au FRAC.

Les autres dépenses de fonctionnement s'élèvent à 546 K€ dont notamment :

- les actions culturelles et pédagogiques à hauteur de 273 K€ (+ 14%). Cette augmentation correspond à celle de la subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté qui a pour but de soutenir et développer les actions culturelles et pédagogiques.
- la contribution du budget annexe CRR au budget principal pour 154 K€ (contre 168K€ en 2017),
- les charges d'exploitation courante du conservatoire pour 113 K€ (constant par rapport à 2017).

Les frais financiers se sont élevés à 124 K€, soit une diminution de 11,7 % par rapport à l'exercice précédent (141 K€). Celle-ci s'explique principalement par le vieillissement de la dette.

Pour le fonctionnement du CRR, **des subventions** ont été reçues à hauteur de 483 K€ soit + 25,3% par rapport à 2017 :

- 40 K€ de subvention annuelle du Conseil Départemental du Doubs (montant identique à 2017),
- 300 K€ de subvention de la Région : Cette subvention a augmenté de + 100 K€ par rapport à 2017 et s'inscrit dans une perspective de rattrapage de cette subvention par rapport à celles versées aux autres conservatoires de la Région Bourgogne Franche-Comté.
- 140 K€ de subvention exceptionnelle de l'Etat (montant identique à 2017).

Les droits de scolarité et les frais de dossier ont été perçus à hauteur de 502 K€, soit + 5,1 % par rapport à 2017 (+ 24 K€) malgré l'obligation de la gratuité des droits de scolarité sur les classes à horaires aménagés à compter du 1er acompte de l'année scolaire 2018/2019 (facturé en novembre 2018 - application de la délibération communautaire du 17 décembre 2018). Cette augmentation a été possible par un accroissement important du nombre d'élèves sur l'année scolaire 2017/2018 (+6,4%) et 2018/2019 (+3,2% : prévision en attente fin de l'année scolaire).

Le coût moyen 2018 d'un élève s'élève à 3 113 €. Ce coût intègre l'enseignement dispensé, la mise à disposition des locaux, du parc instrumental, les charges générales de fonctionnement, l'investissement d'entretien du bâtiment conservatoire. Ce coût est très largement inférieur à nombre d'établissements de même catégorie et s'inscrit dans les plus bas constatés nationalement.

La participation des familles en 2018 représente 8,7% de ce coût.

L'équilibre du Budget annexe CRR a été obtenu par le versement d'une **subvention d'équilibre** : elle a été mobilisée à hauteur de 5,5 M€ en quasi stabilité par rapport à 2017 (+0,6 %).

Il n'a **pas été nécessaire de mobiliser un emprunt** en 2018.

2. Investissement (0,8 M€)

Afin d'assurer un renouvellement du **parc instrumental**, des instruments de musique ont été achetés à hauteur de 39 K€.

67 K€ ont permis de réaliser des **gros travaux** (maintenance de l'alarme incendie, travaux à l'accueil, études pour le changement de la pompe à variation sur le puits) et **acquisitions informatiques**.

Il convient de nuancer le taux de réalisation qui apparaît en dépenses d'équipement (36%) par le montant des dépenses engagées juridiquement et reportées sur 2019 (170K€).

3. Résultats 2018 du Budget annexe CRR

Investissement 2018	Dépenses réalisées	1 299 333,25
	Recettes réalisées	857 025,13
	Total (1)	**-442 308,12**
	Restes à réaliser 2018 (2)	**-169 676,42**
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		**-611 984,54**
Fonctionnement 2018	Dépenses réalisées	6 137 469,21
	Recettes réalisées	6 749 453,75
	Total	**611 984,54**
RESULTAT TOTAL (excédent après couverture)		**0,00 €**

Le **résultat total 2018 du budget CRR s'élève à 0 € après couverture des restes à réaliser 2018.**

Le déficit d'investissement (612 K€) est financé par l'excédent de fonctionnement (612 K€) consécutif à la majoration de la subvention d'équilibre pour le financement des investissements.

D/ Le Budget annexe de la Zone du Noret

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET (opérations réelles)				
	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	% de réalisation
FONCTIONNEMENT du budget annexe Zone du Noret				
Dépenses de fonctionnement :				
Etudes et travaux	42 035	575 917	83 165	**14,4%**
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	**42 035**	**575 917**	**83 165**	**14,4%**
Epargne brute	- 42 035	- 62 246	- 83 165	Non significatif
Total des dépenses de fonctionnement	**-**	**513 670**	**-**	**0,0%**
Recettes de fonctionnement :				
Ventes	-	380 340	-	0,0%
Subvention de prix	-	133 330	-	0,0%
Total des recettes de fonctionnement	**-**	**513 670**	**-**	**0,0%**
INVESTISSEMENT du budget annexe Zone du Noret				
Dépenses d'investissement :				
Frais financiers et caution	-	62 000	-	0,0%
Remboursement d'avance	-	57 754	-	0,0%
Total des dépenses d'investissement	**-**	**119 754**	**-**	**0,0%**
Recettes d'investissement :				
Avance du budget principal	11 006	120 000	83 165	69,3%
Dépôt et cautionnement reçu	-	62 000	-	0,0%
Epargne brute	- 42 035	- 62 246	- 83 165	Non significatif
Total des recettes d'investissement	**- 31 029**	**119 754**	**-**	**0,0%**
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	**42 035**	**695 670**	**83 165**	**12,0%**
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	**11 006**		**83 165**	**12,0%**
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)	-		-	

En 2018 des dépenses pour des travaux de voirie ont été réalisées pour 83 K€. Elles ont été intégralement financées par une avance remboursable du budget principal.

Résultats 2018 du budget annexe Zone du Noret

Investissement 2018	Dépenses réalisées	166 329,88
	Recettes réalisées	166 329,88
	Total (1)	**0,00**
	Restes à réaliser 2018 (2)	**0,00**
Autofinancement global (1) + (2)		**0,00**
Fonctionnement 2018	Dépenses réalisées	166 329,88
	Recettes réalisées	166 329,88
	Total	**0,00**
RESULTAT TOTAL (excédent après couverture)		**0,00 €**

Le résultat net 2018 du budget annexe Zone d'activité du Noret s'élève à 0 €.

E/ Le Budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul

BUDGET ANNEXE Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul (opérations réelles)				
	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	% de réalisation
FONCTIONNEMENT du budget annexe Portes de Vesoul				
Dépenses de fonctionnement :				
Etudes et travaux	930	154 544	65 923	42,7%
Reversement de l'excédent du budget annexe budget prinicpal		86 173		0,0%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	**930**	**240 717**	**65 923**	**27,4%**
Epargne brute	- 930	- 30 717	- 65 923	Non significatif
Total des dépenses de fonctionnement	**-**	**210 000**	**-**	**0,00%**
Recettes de fonctionnement :				
Ventes	-	210 000	-	0,0%
Total des recettes de fonctionnement	**-**	**210 000**	**-**	**0,00%**
INVESTISSEMENT du budget annexe Portes de Vesoul				
Dépenses d'investissement :				
Remboursement d'avance au budget principal	-	59 283		0%
Total des dépenses d'investissement	**-**	**59 283**	**-**	**0%**
Recettes d'investissement :				
Avance du budget principal	930	90 000	65 923	73,2%
Epargne brute	- 930	- 30 717	- 65 923	Non significatif
Total des recettes d'investissement	**-**	**59 283**	**-**	**0%**
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	**930**	**300 000**	**65 923**	**22,0%**
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	**-**		**-**	**0,0%**
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)	-		-	

En 2018, des travaux d'aménagements de terrain ont été réalisés pour 66 K€. Aucune vente n'a été constatée. Les dépenses ont été financées par une avance remboursable du budget principal.
Le solde du marché de travaux engagé en 2018 sera payé en 2019. Un compromis de vente a été signé pour le lot 2.
A noter qu'au cours de l'année 2018 une opération financièrement neutre sur les balances des soldes des comptes 168751 et 16876 (avances faites par le budget principal), a donné lieu à l'exécution de crédits en dépenses et recettes.

Résultats 2018 du Budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul

Investissement 2018	Dépenses réalisées	249 401,32
	Recettes réalisées	249 401,32
	Total (1)	**0,00**
	Restes à réaliser 2018 (2)	**0,00**
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		**0,00**
Fonctionnement 2018	Dépenses réalisées	191 128,96
	Recettes réalisées	191 128,96
	Total	**0,00**
RESULTAT TOTAL (excédent après couverture)		**0,00 €**

Le résultat net 2018 du budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul est donc de 0 €.

F/ Le Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest

BUDGET ANNEXE AIBO (opérations réelles)				
	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	% de réalisation
FONCTIONNEMENT du budget annexe AIBO				
Dépenses de fonctionnement :				
Etudes et travaux	284 359	3 753 654	3 753 517	100,0%
Charges financières	13 939	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	**298 298**	**3 753 654**	**3 753 517**	**100,0%**
Epargne brute	114 490	4 358 561	- 3 546 538	-81,4%
Total des dépenses de fonctionnement	**412 788**	**8 112 215**	**206 979**	**2,6%**
Recettes de fonctionnement :				
Ventes	386 531	206 979	206 979	100,0%
Produits exceptionnels	26 257	-	-	-
Résultat n-1 (ne se réalise pas)	-	7 905 236	-	0,0%
Total des recettes de fonctionnement	**412 788**	**8 112 215**	**206 979**	**2,6%**
INVESTISSEMENT du budget annexe AIBO				
Dépenses d'investissement :				
Remboursement capital	342 352	116 856	116 856	100,0%
Dépots de garantie	32 852	55 500	55 500	100,0%
Résulat n-1 (ne se réalise pas)	-	778 810	-	0,0%
Total des dépenses d'investissement	**375 204**	**951 165**	**172 356**	**18,1%**
Recettes d'investissement :				
Emprunts et dépôts de garantie	30 712	33 868	33 868	100,0%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	**30 712**	**33 868**	**33 868**	**100,0%**
Epargne brute	114 490	4 358 561	- 3 546 538	-81,4%
Total des recettes d'investissement	**145 202**	**4 392 429**	**- 3 512 670**	**-80,0%**
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	**673 502**	**4 704 820**	**3 925 873**	**83,4%**
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	**443 500**	**8 146 083**	**240 847**	**5,1%**
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)	**7 126 426**		**3 441 400**	

Les **dépenses de fonctionnement** de 2018 correspondent à l'entretien des zones de Serre les Sapins, Dannemarie, Pouilley, l'Echange (phases 1/2/3), les travaux sur l'Echange (phases 4/5) et la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
Les dépenses de fonctionnement (3,7 M€) sont principalement financées par l'utilisation des excédents antérieurs capitalisés. A fin 2018, l'excèdent restant qui pourra être repris sur le budget annexe 2019 s'élève à 3,4 M€.

Des **ventes** ont été réalisées à hauteur de 207 K€ sur les zones de Pouilley et l'Echange.

En investissement des opérations de dépôts/ restitution des **cautions** ont été réalisées pour 55 K€ en dépenses et 34 K€ en recettes.

Le **remboursement du capital de la dette** s'est élevé à 117 K€ et correspond à la dernière échéance de remboursement de prêt. Il n'y a plus d'encours de dette sur ce budget annexe.

Résultats 2018 du Budget annexe AIBO

Investissement 2018	Dépenses réalisées	20 324 130,25
	Recettes réalisées	8 573 907,04
	Total (1)	**-11 750 223,21**
	Restes à réaliser 2018 (2)	**0,00**
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		**-11 750 223,21**
Fonctionnement 2018	Dépenses réalisées	12 293 556,30
	Recettes réalisées	27 485 179,68
	Total	**15 191 623,38**
RESULTAT TOTAL (excédent après couverture)		**3 441 400,17 €**

Le **résultat total 2018 du budget AIBO s'élève à 3,4 M€.** Le déficit d'investissement (11,8 M€) est globalement couvert par l'excédent de fonctionnement (15,2 M€) consécutif à la reprise des excédents constitués par le SMAIBO et repris lors de sa dissolution. A noter que les écritures 2018 intègrent l'opération de régularisation comptable pour apurement du compte de réserves 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 7,3 M€ (délibération du Conseil Communautaire du 27/09/2018).

G/ Le Budget annexe Autres ZAE

BUDGET ANNEXE AUTRES ZAE (opérations réelles)				
	CA 2017	Budget 2018	CA 2018	% de réalisation
FONCTIONNEMENT du budget annexe Autres ZAE				
Dépenses de fonctionnement :				
Terrains à aménager		763 576	57 821	7,6%
Etudes et travaux		764 262	284 963	37,3%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	**0**	**1 527 838**	**342 784**	**22,4%**
Epargne brute		-	47 551	
Total des dépenses de fonctionnement	**0**	**1 527 838**	**390 335**	**25,5%**
Recettes de fonctionnement :				
Ventes		916 202	-	
Produits exceptionnels		507 584	390 335	76,9%
Résultat n-1 (ne se réalise pas)		104 052	-	
Total des recettes de fonctionnement	**0**	**1 527 838**	**390 335**	**25,5%**
INVESTISSEMENT du budget annexe Autres ZAE				
Dépenses d'investissement :				
Dépôts et cautionnements		150 000	-	0,0%
Total des dépenses d'investissement	**0**	**150 000**	**0**	**0,0%**
Recettes d'investissement :				
Dépôts et cautionnements		150 000	-	0,0%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	**0**	**150 000**	**0**	**0,0%**
Epargne brute		-	47 551	
Total des recettes d'investissement	**0**	**150 000**	**47 551**	**31,7%**
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	**0**	**1 677 838**	**342 784**	**20,4%**
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	**0**	**1 677 838**	**390 335**	**23,3%**
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 et les opérations d'ordre)	**0**	**-**	**151 603**	

Les **dépenses de fonctionnement** de 2018 correspondent principalement à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie sur la zone commerciale ex SIEV et à l'acquisition d'une parcelle sur la ZAC de Boussières (rétrocession EPF).

Des **produits exceptionnels** ont été réalisées à hauteur de 390 K€ au titre d'une participation pour équipement publics exceptionnels d'un privé pour les travaux de voirie engagés sur la zone ex SIEV.

Résultats 2018 du Budget annexe Autres ZAE

Investissement 2018	Dépenses réalisées	342 784,12
	Recettes réalisées	342 784,12
	Total (1)	**0,00**
	Restes à réaliser 2018 (2)	**0,00**
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		**0,00**
Fonctionnement 2018	Dépenses réalisées	685 568,24
	Recettes réalisées	837 171,28
	Total	**151 603,04**
RESULTAT TOTAL (excédent après couverture)		**151 603,04 €**

Le **résultat total 2018 du budget Autres ZAE s'élève à 151,6 K€.** Cet excédent sera repris au budget 2019.

H/ Le budget annexe Eau

BUDGET ANNEXE EAU (opérations réelles)			
	Budget 2018	CA 2018	% de réalisation
FONCTIONNEMENT du budget annexe Eau			
Dépenses de fonctionnement :			
Charges de personnel	3 020 000	2 805 311	92,9%
Dépenses de fonctionnement courantes	2 843 798	2 710 138	95,3%
Agence de l'eau	3 442 000	3 104 186	90,2%
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers	556 000	395 574	71,1%
Transfert des résultats	375	375	100,0%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	**9 862 173**	**9 015 584**	**91,4%**
Epargne brute	8 233 763	7 194 027	
Total des dépenses de fonctionnement	**18 095 935**	**16 209 611**	**89,6%**
Recettes de fonctionnement :			
Vente d'eau	8 880 000	8 839 066	99,5%
Agence de l'eau	3 410 000	3 387 888	99,4%
Autres recettes de fonctionnement	1 256 084	1 370 502	109,1%
Transfert des résultats	2 612 155	2 612 155	100,0%
Reprise des résultats des structures dissoutes	1 937 696		
Total des recettes de fonctionnement	**18 095 935**	**16 209 611**	**89,6%**
INVESTISSEMENT du budget annexe Eau			
Dépenses d'investissement :			
Travaux réseaux et branchements	3 697 616	2 172 453	58,8%
Construction et bâtiments	2 286 000	1 129 716	49,4%
Mobilier, Matériel	632 000	358 144	56,7%
Autres dépenses d'investissement	1 110 097	55 702	5,0%
Transfert des résultats	455 031	455 031	100,0%
Remboursement du capital de la dette	1 166 000	1 107 177	95,0%
Total des dépenses d'investissement	**9 346 744**	**5 278 224**	**56,5%**
Recettes d'investissement :			
Subventions	319 000	55 946	17,5%
Recours à l'emprunt	2 300 000	-	0,0%
Reprise des résultats des structures dissoutes	337 040		0,0%
Transfert des résultats	691 091	691 091	100,0%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	**3 647 131**	**747 037**	**20,5%**
Epargne brute	8 233 763	7 194 027	
Total des recettes d'investissement	**11 880 894**	**7 941 064**	**66,8%**
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	**19 208 917**	**14 293 808**	**74,4%**
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	**21 743 067**	**16 956 648**	**78,0%**
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1)		**4 937 576**	

La Communauté d'Agglomération exerce les compétences Eau et Assainissement depuis le 1er janvier 2018. Il s'agit donc du premier Compte administratif relatif à ces deux activités, ce qui exclut toutes analyses comparatives d'un exercice à l'autre.

1. Fonctionnement (16,2 M€ dont 7,2 M€ d'autofinancement)

Les **charges de personnel** s'élèvent à 2,8 M€ (taux de réalisation de 92,9 %) et représentent 31,1 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les **dépenses de fonctionnement courantes** représentent 2,7 M€ et comprennent notamment l'achat d'énergie, de produits de traitement, de matériels, d'analyses, de prestations. Elles concernent également les frais de formation et la contribution aux charges du budget principal ; cette dernière s'élève à 632 K€.

Le poste **redevances versées à l'agence de l'eau** s'élèvent à 3,1 M€. Il comprend la redevance prélèvement, la redevance modernisation des réseaux de collecte et la redevance pollution domestique.

Le remboursement des **intérêts de la dette** s'élève à 379 K€ auquel s'ajoute 13 K€ d'indemnités de remboursements anticipés et frais bancaires.
Le remboursement aux Communes des admissions en non-valeur s'est élevé à 4 K€.

La reprise des résultats budgétaires 2017 des budgets annexes Eau communaux (déficits de fonctionnement) a généré une dépense de 375 €.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 16,2 M€ et se répartissent sur les postes suivants :

- les ventes d'eau (8,8 M€) ;
- les redevances (3,4 M€, reversées ensuite à l'agence de l'eau) ;
- les autres recettes de fonctionnement (1,4 M€), correspondent aux frais d'accès au Service, à la location des compteurs, aux prestations de recherches de fuites, à la réalisation de branchements neufs, à la contribution du budget assainissement... ;
- la reprise des résultats budgétaires 2017 des budgets annexes Eau communaux (2,6 M€, excédents de fonctionnement).

2. Investissement (5,2 M€ en dépenses)

En 2018, les travaux consacrés aux réseaux (extensions, renouvellements) et aux branchements ont mobilisé 2,2 M€.

Les dépenses d'investissement destinées aux bâtiments se sont réalisées à hauteur de 1,1 M€ et ont porté notamment sur :

- la restructuration du bâtiment administratif de Port Douvot ;
- la réhabilitation du réservoir de Fort Benoît à Besançon ;
- des travaux divers sur les bâtiments et réservoirs.

Les acquisitions de mobilier et matériel se sont élevées à 0,4 M€.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 1,1 M€. Cette somme comprend 164 K€ liés aux remboursements anticipés de prêts à taux fixes élevés, générant près de 64 K€ d'économies sur les intérêts futurs.

La reprise des résultats budgétaires 2017 (déficits) des budgets annexes Eau communaux représente une dépenses de 0,5 M€ (déficits d'investissement).

Hors épargne brute, le financement de ces dépenses a notamment été assuré par l'encaissement de 0,1 M€ de subventions et par la reprise des résultats budgétaires 2017 des budgets annexes Eau communaux pour 0,7 M€ (excédents d'investissement). A noter qu'aucune mobilisation d'emprunt n'est intervenue au cours de l'année 2018.

3. Résultats 2018 du Budget annexe Eau

Investissement 2018	Dépenses réalisées	8 079 293,97
	Recettes réalisées	7 117 944,59
	Total (1)	**-961 349,38**
	Restes à réaliser 2018 (2)	**-1 403 903,60**
Autofinancement global (1) + (2)		**-2 365 252,98**
Fonctionnement 2018	Dépenses réalisées	12 891 846,41
	Recettes réalisées	18 790 771,57
	Total	**5 898 925,16**
RESULTAT TOTAL (après couverture)		**3 533 672,18 €**

Le **résultat total 2018 du budget Eau s'élève à 3,5 M€ après couverture des restes à réaliser 2018.**

Le déficit d'investissement (2,4 M€) est financé par l'excédent de fonctionnement (5,9 M€).

I/ Le budget annexe Assainissement

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (opérations réelles)			
	Budget 2018	CA 2018	% de réalisation
FONCTIONNEMENT du budget annexe Assainissement			
Dépenses de fonctionnement :			
Charges de personnel	3 355 200	2 910 411	86,7%
Dépenses de fonctionnement courantes	4 360 184	4 143 316	95,0%
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers	1 526 700	1 291 107	84,6%
Transfert des résultats	105 433	105 433	100,0%
Total des dépenses de fonctionnement hors épargne brute	**9 347 517**	**8 450 267**	**90,4%**
Epargne brute	11 884 232	11 083 572	**93,3%**
Total des dépenses de fonctionnement	**21 231 749**	**19 533 839**	**92,0%**
Recettes de fonctionnement :			
Redevance assainissement	10 405 000	10 570 090	101,6%
Eaux pluviales	1 190 000	1 190 000	100,0%
Autres recettes de fonctionnement	2 227 798	2 767 970	124,2%
Transfert des résultats	5 005 779	5 005 779	100,0%
Reprise des résultats des structures dissoutes	2 403 171		
Total des recettes de fonctionnement	**21 231 749**	**19 533 839**	**92,0%**
INVESTISSEMENT du budget annexe Assainissement			
Dépenses d'investissement :			
Travaux réseaux et branchements	4 433 700	3 324 888	75,0%
Construction et bâtiments	2 326 478	1 195 201	51,4%
Mobilier, Matériel	1 284 000	295 375	23,0%
Autres dépenses d'investissement	2 319 522	1 874 347	80,8%
Transfert des résultats	173 456	173 456	
Remboursement du capital de la dette	4 345 800	4 189 707	96,4%
Total des dépenses d'investissement	**14 882 956**	**11 052 974**	**74,3%**
Recettes d'investissement :			
Subventions	582 380	916 145	157,3%
Transfert des résultats	4 430 189	4 430 189	100,0%
Reprise des résultats des structures dissoutes	670 513		
Recours à l'emprunt	1 615 884	1 943 632	120,3%
Total des recettes d'investissement hors épargne brute	**7 298 966**	**7 289 966**	**99,9%**
Epargne brute	11 884 232	11 083 572	**93,3%**
Total des recettes d'investissement	**19 183 198**	**18 373 538**	**95,8%**
TOTAL DES DEPENSES hors épargne brute	**24 230 473**	**19 503 242**	**80,5%**
TOTAL DES RECETTES hors épargne brute	**28 530 714**	**26 823 805**	**94,0%**
RESULTAT (intégrant les résultats N- 1 transferés)		**10 394 248**	

1. Fonctionnement (19,5 M€ dont 11,1 M€ d'autofinancement)

Les **charges de personnel** s'élèvent à 2,9 M€ (taux de réalisation de 86,7 %) et représentent 34,4 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les **dépenses de fonctionnement courantes** représentent 4,1 M€ et comprennent notamment l'achat d'énergie, de produits de traitement, de matériels, d'analyses, de prestations. Elles concernent également les frais de formation et les contributions aux charges du budget principal et du budget eau ; ces dernières s'élèvent respectivement à 938 K€ et 305 K€.

Le remboursement des **intérêts de la dette** s'élève à 1 129 K€ auquel s'ajoute 162 K€ d'indemnités de remboursements anticipés et frais bancaire.
La reprise des résultats budgétaires 2017 des budgets annexes Assainissement communaux (déficits de fonctionnement) a généré une dépense de 105 K€.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 19,5 M€ et se répartissent sur les postes suivants :

- la redevance d'assainissement (10,6 M€) ;
- la contribution eaux pluviales (1,2 M€, reversement du budget principal) ;
- les autres recettes de fonctionnement (2,8 M€), comprennent notamment l'encaissement de la prime d'épuration (1 M€), la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (0,7 M€), des recettes exceptionnelles (0,6 M€), des travaux de branchement, des contrôles de conformité, de l'admission des matières de vidange et des subventions ;
- la reprise des résultats budgétaires 2017 des budgets annexes Assainissement communaux (5 M€, excédents de fonctionnement).

2. Investissement (11,1 M€ en dépenses)

En 2018, les travaux consacrés aux réseaux et aux branchements ont mobilisé 3,3 M€.

Les dépenses d'investissement destinées aux bâtiments se sont réalisées à hauteur de 1,2 M€ et ont porté notamment sur :

- la restructuration du bâtiment administratif à Port Douvot ;
- la reconstruction de la station d'épuration de Marchaux ;
- des travaux divers sur les ouvrages (remplacement de trappes, réfection de toiture, installation de panneaux photovoltaïques...).

Les acquisitions de mobilier et matériel se sont élevées à 0,3 M€.
Les autres dépenses d'investissement ont mobilisé 1,9 M€, dont 1,8 M€ consacrés aux travaux de restructuration du bassin versant de l'Ognon.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 4,2 M€. Cette somme comprend 2,4 M€ liés aux remboursements anticipés de prêts à taux fixes élevés, générant près de 476 K€ d'économies sur les intérêts futurs.
La reprise des résultats budgétaires 2017 (déficit) des budgets annexes Assainissement communaux représente une dépense de 0,2 M€ (déficits d'investissement).

Hors épargne brute, le financement de ces dépenses a notamment été assuré par l'encaissement de 0,9 M€ de subventions, la reprise des résultats budgétaires 2017 des budgets annexes Assainissement communaux pour 4,4 M€ (excédents d'investissement) et par la mobilisation d'emprunt pour 1,9 M€.

3. Résultats 2018 du Budget annexe Assainissement

Investissement 2018	Dépenses réalisées	20 048 503,15
	Recettes réalisées	22 104 668,23
	Total (1)	**2 056 165,08**
	Restes à réaliser 2018 (2)	**-2 764 810,67**
Autofinancement global (1) + (2)		**-708 645,59**
Fonctionnement 2018	Dépenses réalisées	14 846 085,64
	Recettes réalisées	23 184 168,23
	Total	**8 338 082,59**
RESULTAT TOTAL (après couverture)		**7 629 437,00 €**

Le **résultat total 2018 du budget Assainissement s'élève à 7,6 M€ après couverture des restes à réaliser 2018.**

Le déficit d'investissement (0,7 M€) est financé par l'excédent de fonctionnement (8,3 M€).

Conformément à l'article L.2121-24 du CGCT :

- **A l'unanimité, le Conseil élit M. Gabriel BAULIEU comme Président de séance**
- **M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB se retire et ne prend pas part au vote.**

A l'unanimité des suffrages exprimés, 3 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le Compte administratif 2018 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Conservatoire à rayonnement régional, Zone du Noret, Aménagement de zone nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Autres ZAE, Eau et Assainissement

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92
Contre : 0
Abstentions : 3
Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1er Vice-Président